

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 31 octobre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Alain Audirac, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérative : Jean-Claude Fourcade

Conseillers communautaires suppléants sans voix délibérative : Laurence Niermarechal

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Monsieur Forment), Pascal Fort (donne pouvoir à Madame Blanchard), Sylvie Theye, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Monsieur Barnadas), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28 (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20231031/01/7.1

Budget SPAC : Décision modificative n° 1 – Annule et remplace

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 28 mars 2023 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif du SPAC,

Considérant que des inscriptions à l'actif du SPAC nécessite des ajustements par l'intermédiaire d'écritures comptables,

Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour assurer ces régularisations,

Considérant que la délibération n° 20230925/05/7.1 du 25/09/2023, ap
une erreur d'imputation et qu'il convenait de pointer le chapitre et l'article 040-28156 pour les
« amortissements des immobilisations corporelles – matériel spécifique d'exploitation » au lieu du chapitre
et article 040-281562,

Considérant, par ailleurs, que dans cette même délibération, une somme a été incorrectement retranscrite
et qu'il s'agissait d'écrire pour la régularisation de l'ancien inventaire 19-7 et nouvel inventaire 200955,
786,74 € au lieu de 786,14 €,

Considérant qu'il est donc nécessaire de remplacer et d'annuler la délibération n° 20230925/05/7.1 du
25/09/2023 en créant les inscriptions budgétaires autorisant la décision modificative suivante :

Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montant	Observations
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	976 137.03€	Régularisation ancien inventaire 19-5 et nouvel inventaire 200951
Subvention d'équipement – Autres	Dépenses/ Recettes	13118	323248.04€	
Subvention d'équipement – Département	Dépenses/ Recettes	1313	213387.74€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	32445€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	148421€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	49147€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	428745.37€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	428745.37€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / recettes	040-13913	4968€	Régularisation ancien inventaire 19-6 et nouvel inventaire 200952
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / recettes	040-139111	22740€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	786.74€	Régularisation ancien inventaire 19-7 et nouvel inventaire 200955
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	786.74€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	47259€	Régularisation ancien inventaire 23 et nouvel inventaire 200953
Subvention d'équipement – Département	Dépenses / Recettes	1313	16020€	

Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montant	Observations
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	3374€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	13482€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	29646.80€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	29646.80€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	16821€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	1265€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	6060€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	6275€	Régularisation ancien inventaire 23-1 et nouvel inventaire 2009-54
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	16463.20€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	16463.20€	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 20230925/05/7.1 du 25/09/2023 et à la remplacer sur la base de la présente information,
- d'approuver la décision modificative n°1/2023 du budget SPAC telle qu'elle est énoncée par le rapporteur et présentée ci-après :

Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montant	Observations
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	976 137.03€	
Subvention d'équipement – Autres	Dépenses/ Recettes	13118	323248.04€	
Subvention d'équipement – Département	Dépenses/ Recettes	1313	213387.74€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	32445€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	148421€	Régularisation ancien inventaire 19-5 et nouvel inventaire 200951
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	49147€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	428745.37€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	428745.37€	

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

SLO

ID : 032-243200508-20231031-D202310310171V2-DE

Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montants	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / recettes	040-13913	4968€	Régularisation ancien inventaire 19-6 et nouvel inventaire 200952
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / recettes	040-139111	22740€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains				
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	786.74€	Régularisation ancien inventaire 19-7 et nouvel inventaire 200955
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	786.74€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux				
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	47259€	Régularisation ancien inventaire 23 et nouvel inventaire 200953
Subvention d'équipement – Département	Dépenses / Recettes	1313	16020€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	3374€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	13482€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	29646.80€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	29646.80€	

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

S²LO

ID : 032-243200508-20231031-D202310310171V2-DE

Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	1682	Régularisation ancien inventaire 23-1 et nouvel inventaire 2009-54
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	1265€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	6060€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	6275€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	16463.20€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-28156	16463.20€	

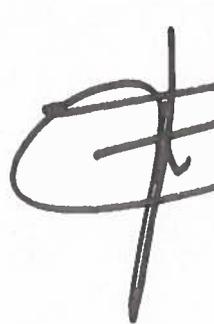
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE

S²LOW

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Marciac

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

PETR Pays du Val d'Adour

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe Dupouy, son Président

Le PETR Pays du Val d'Adour, représenté par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,

La Communauté de Communes Armagnac Adour, représentée par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,

La commune de Marciac, représentée par Jean-Louis Guilhaumon, son maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Marciac, approuvé le 12/12/2020

Vu la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays du Val d'Adour pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Marciac,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en date du XX/XX/XX

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE

S'LO

Vu la délibération du PETR Pays du Val d'Adour en date du 27/09/2023

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gers en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

ⓐ A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif. Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 07/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance de 31 décembre 2028
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long termes sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, le PETR du Pays du Val d'Adour, la Commune de Marciac en y associant les services de l'État, le CAUE, les chambres consulaires et l'Etablissement Public Foncier Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Marciac, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON TERRITOIRE

Petite bastide du XIII^e siècle, le village de Marciac est situé au sud-ouest du Gers, dans la partie méridionale de la Gascogne au sein du Pays du Val d'Adour et reconnue au niveau du SCOT comme un bourg-centre.

A la confluence de deux rivières : le Bouès et le Laüs, ce site fortifié s'est développé au cœur d'une plaine, ce qui lui a valu durant le Moyen Age le nom de < capitale du pays de rivières >>.

Marciac constitue aujourd'hui un des bourgs centres emblématiques du Pays du Val d'Adour qui a su, en prenant appui, sur son festival international de Jazz et le projet culturel de territoire auquel il a donné le jour au sein de l'Astrada, saisir une réelle opportunité de développement autour de deux thématiques fortes: la culture et le patrimoine d'une part, le tourisme d'autre part.

Pourtant au cours des cinquante dernières années, Marciac a connu une évolution « en dents de scie ». Alors que la commune comptait 1065 habitants environ dans les années 1960, elle a atteint les 1322 habitants en 2016 en alternant des périodes de développement (début des années 70, 80

et 2000) et des périodes de déclin. Actuellement, Marciac connaît une nouvelle phase de croissance démographique puisqu'elle a gagné une centaine d'habitants entre 1999 et 2016. Son taux moyen de croissance annuel s'élève à +0,56 % sur la période 1999-2016, alors qu'il est de +0,77 % pour l'ensemble du département du Gers sur la même période, mais très faible sur les communes de cette partie du Gers.

La période récente de 1999 à 2016 est marquée par la reprise du solde migratoire, expliquée notamment par l'installation de ménages dans le quartier des Hauts de Cagnan.

Le cadre de vie :

La richesse environnementale et paysagère du territoire repose sur un ensemble paysager équilibré, alliant milieux naturels, agricoles, et urbanisés, qui sont modulés par le relief. Cette composition confère au territoire une nature ordinaire mais de qualité, qui participe à l'attractivité de ce dernier.

Bastide royale créée en 1298, Marciac concentre un certain nombre d'éléments patrimoniaux remarquables dont :

- L'église Notre-Dame construite au XIV^{ème} siècle, remaniée plus tard nef à bas-côtés, chevet pentagonal, portes gothiques, clocher porche carré à étage octogonal et haute flèche achevée au XIX^{ème} siècle, grille du porche occidental en fer forgé du XVIII^{ème} siècle ;
- La chapelle Notre Dame de la Croix, sur les hauteurs de Marciac, ancien lieu de pèlerinage, reconstruite au XIX^{ème} siècle ;
- L'ancien couvent des Augustins comportant notamment une chapelle du XV^{ème} siècle, un clocher octogonal à haute flèche, une porte et les vestiges de son ancien cloître du XIV^{ème} siècle dont les éléments ont été mis à jour grâce à des fouilles archéologiques et une étude historique conjointement menée avec le Hearst Castle sur la côte Ouest des Etats-Unis (Californie) ;
- Des maisons en pierre avec fenêtres à meneaux en pierre, ou ouvertures gémellées ;
- Les maisons à pans de bois de la rue Saint Jean ;
- Un "pontet", maison qui se prolonge au-dessus de la rue au croisement de la rue Saint-Pierre et de la rue des Jardins ;
- La place de l'hôtel de ville, grande place centrale à couvert, entourée d'arcades ;
- Les traces des anciens remparts qui ceinturaient la cité (tracé de l'actuel Chemin de Ronde).
- Les Promenades, espace arboré autrefois accueillant les foires aux bestiaux, aujourd'hui réhabilité aux mobilités douces et constituant un lieu d'agrément et de détente ;
- En date du milieu du XIX^{ème} siècle, à l'extrémité des Promenades, les Arènes de Marciac constituent un élément remarquable de son patrimoine, dont l'histoire est liée intrinsèquement aux courses landaises, une tradition gasconne ;
- Le Lac de Marciac d'une superficie de trente hectares disposant d'un cheminement doux qui l'entoure et une péniche sétoise, élément assez atypique en pays Gascon. Il accueille une résidence de tourisme « Pierre et Vacances » de 350 lits qui complète une offre d'hébergements touristiques qui a évolué très favorablement au sein du territoire ces dernières années ;
- Le vignoble vitrine de Saint Mont sur la colline de la bastide (dédié aux musiciens de jazz) ;
- Les musées d'histoire naturelle et Madeleine Doubrère.

Ainsi, Marciac conserve encore aujourd'hui un paysage bien préservé, une richesse patrimoniale associée à la qualité des formes urbaines.

L'activité économique (dont l'offre touristique) :

On a pu constater au cours des dernières années une tertiarisation des activités avec une augmentation progressive du nombre d'actifs travaillant dans l'administration, l'enseignement, la

santé (+ 11 points). La part des actifs travaillant dans la construction a également fortement augmenté. Cela peut être lié notamment à la dynamique de la construction sur la dernière décennie.

Le territoire accueille en effet de nombreuses entreprises dans le secteur du bâtiment (près de 15). L'artisanat représente donc une part importante de l'activité économique de la Bastide. On peut y retrouver une bonne représentation de tous les corps de métiers, du gros œuvre aux finitions. L'activité touristique de la commune et son niveau d'équipements, qui la rendent attractive pour des résidents permanents, implique des besoins d'entreprises qualifiées pour réaliser les travaux de réhabilitation ou de construction de logements.

Par ailleurs, une zone d'activités économiques a été créée, route de Mirande, afin d'accueillir des entreprises artisanales et industrielles. Des entreprises comme "Le relais", qui recycle des vêtements, deux supermarchés, des entreprises automobiles dont trois concessionnaires (Peugeot, Citroën, Renault), l'entreprise HoTravail et le garage Abeilhé, se sont installées sur cette zone d'activité qui accueillera bientôt deux nouveaux projets dont Terra Alter au sein d'un immobilier d'entreprises mis en œuvre par la communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers ».

Les habitants de Marciac bénéficient globalement d'un accès aisé aux commerces et services, nombreux sur la commune (commerces alimentaires (6), 10 restaurants dont 8 ouverts à l'année, magasin de vêtements, magasin équipements du foyer, une boutique informatique, banques (3), agences immobilières (3), deux hôtels dont un cinq étoiles). Cette offre commerciale est complétée par le marché hebdomadaire qui existe depuis la création de la bastide. De plus, lors de Jazz In Marciac, le festival bis est aussi l'occasion d'une grande manifestation commerciale pendant toute la durée du festival.

Malgré une faible part à l'emploi (2% du total des emplois offerts sur la commune), l'agriculture est importante pour l'économie de Marciac, elle s'appuie majoritairement sur la production de céréales puis sur l'élevage de palmipèdes gras et de poulets. De plus, ces chiffres ne traduisent pas les nombreux emplois indirects qui découlent de l'agriculture, notamment grâce au stockage et à la commercialisation des céréales (négoce, transport, etc.) et à la gastronomie. Il est à souligner que l'hébergement touristique et les activités de restauration se sont fortement développés ces dernières années (Nombreuses chambres d'hôtes de grande qualité).

Mais c'est surtout l'activité touristique et la progression permanente du nombre de visiteurs qui a marqué le développement économique de ces dernières années.

Cette attractivité touristique est due à plusieurs facteurs :

- Le festival de Jazz In Marciac qui permet une promotion nationale voire internationale de la commune de Marciac puisqu'il accueille chaque année plus de 270 000 visiteurs ;
- L'inscription de la commune aux Grands Sites Occitanie ;
- Un Office de Tourisme structuré à l'échelle du Pays du Val d'Adour, bénéficiant de la marque Qualité Tourisme et classé en catégorie 1 ;
- Des sites à visiter (chapelle, bastide, église Notre Dame, ancien cloître des Augustins, etc.) dans un cadre de qualité ;
- Deux musées ouverts à l'année : le musée « Doubrère » et le musée d'histoire naturelle,
- Un musée ouvert en période festivalière et aux groupes sur demande : « Les Territoires du

Jazz »,

- La présence de deux hôtels, des gîtes et chambre d'hôtes, des restaurateurs,
- De nombreuses galeries d'art ouvertes à l'année,
- Des équipements culturels : le cinéma et la médiathèque,
- Le complexe « Pierre et Vacances » installé sur les bords du Lac ;
- Une part importante de résidences secondaires qui contribue à dynamiser la commune, notamment sur la période estivale ;

- La présence des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et de nombreux sentiers de randonnées.

Le festival Jazz In Marciac (JIM) est devenu au terme de quarante-cinq ans d'existence l'un des plus importants en Europe et probablement l'un des plus renommés dans le monde. Il a accueilli plus de 270 000 visiteurs en 2022. Depuis l'inauguration de la salle de l'Astrada en mai 2011, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle propose également une saison culturelle à l'année avec une cinquantaine de levers de rideaux.

Le festival c'est :

- 270 000 festivaliers
- 5,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une hausse de 45% sur 6 ans ;
- Une hausse de 36% de l'impact économique depuis 2006
- Une très forte contribution du festival à l'activité touristique
- Plus de 20 millions de retombées économiques pour le territoire.

Grâce à son investissement et son rayonnement dans le domaine culturel, Marciac a vu renouveler sa labellisation au titre des Grands Sites Occitanie en décembre 2017. Cette reconnaissance permet ainsi à la commune d'accroître la force de séduction et de rayonnement de son site et du territoire dans lequel il s'inscrit.

L'habitat :

On a pu constater une forte augmentation de logements sur la dernière période intercensitaire ; ceux-ci ont connu la plus forte progression depuis les années 1960 (182 nouveaux logements comptabilisés entre 1999 et 2018).

Le parc de résidences secondaires a progressé, passant de 91 à 145 unités. Cela s'explique, entre autres, par l'attractivité grandissante de Marciac sur le plan touristique. La commune représente un lieu de villégiature pour de nombreuses personnes.

Le nombre de logements vacants a également augmenté (+22 unités). Les efforts de la commune dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont toutefois porté leurs fruits étant donné que de nombreux logements ont pu être réhabilités, notamment au cœur de la bastide.

Si la commune de Marciac joue pleinement son rôle de bourg-centre au sein de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en offrant une gamme de logements diversifiés, un effort reste encore à poursuivre dans le domaine de la diversification du parc de logements afin que les parcours résidentiels puissent s'opérer.

L'offre de services

La commune dispose pour cette rentrée scolaire :

- Un pôle petite enfance
- Une école maternelle, 49 enfants
- Une école élémentaire, 100 enfants
- Un collège, 213 élèves

L'école maternelle, initialement implantée au sein du site des Augustins, a rejoint le nouveau groupe scolaire proche du collège et du pôle petite enfance intercommunal ce qui permet ainsi de constituer un véritable pôle « enfance, jeunesse » inscrit dans le tissu urbain. Le collège de Marciac est doté

d'une spécificité forte puisqu'il accueille un cursus unique en France de musique de Jazz, depuis 1993. Ils couvrent le cursus complet, de la sixième à la troisième et est par conséquent doté d'un internat.

La commune reste aussi bien dotée en services médicaux, paramédicaux ou médico-sociaux :

- 1 Pharmacie
- 2 médecins généralistes
- 1 pédiatre
- 8 infirmiers
- 4 masseurs kinésithérapeutes
- 1 orthophoniste
- 1 dentiste
- 1 psychologue
- 1 diététicienne
- 1 sexologue
- 2 ostéopathes
- 1 podologue
- 1 psychiatre
- 1 praticienne en soins énergétiques et biomagnétisme,
- 1 acupuncteur
- 1 praticienne en énergie chinoise,
- 1 psychothérapeute - sophrologue,
- 1 sophrologue,
- 3 réflexothérapeutes,
- 1 centre de santé « L'instant présent »
- 1 maison de retraite (EHPAD)
- 1 service de soins et d'aide à domicile pour les personnes âgées
- 1 foyer d'hébergement pour adultes handicapés (AGAPEI du Gers).

Cette présence diversifiée de professionnels de santé ne doit pas faire oublier les enjeux actuellement très prégnants liés au renouvellement des médecins généralistes. Ce problème reste crucial à l'échelle du Pays du Val d'Adour qui, malgré un Contrat Local de Santé, se doit d'anticiper et trouver de nouvelles formes d'organisation afin de garantir une certaine attractivité.

Le village dispose également de commerces et de services de proximité tels qu'un bureau de tabac-presse, un carrefour express, deux supermarchés, deux boulangeries, un magasin bio, un bureau de poste, un cabinet vétérinaire, une jardinerie, un magasin de matériaux de construction, un centre de contrôle automobile qui permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population.

Il faut ajouter également la présence de services publics de proximité que sont le cinéma, la déchetterie, la recyclerie, le syndicat des eaux et les structures intercommunales à savoir : la médiathèque, le CIAS Marciac-Plaisance, le pôle petite enfance, le RAM, le LAEP ainsi que l'accueil de loisirs, ainsi que la Maison France Service ouverte à tous les habitants du bassin de vie.

Marciac se caractérise donc d'une part par son offre de services de proximité et d'autre part par sa concentration au cœur de village qui la qualifie comme un pôle en milieu rural.

La mobilité (offre de transport, ...) :

Si le réseau routier interne est d'assez bonne qualité, il est à noter que la commune de Marciac n'est desservie que depuis peu par les lignes de bus régionales (lien avec Maubourguet, sur la ligne Mont-de-Marsan / Tarbes).

Les lignes de bus les plus proches sont :

- Les lignes régionales : Mont-de-Marsan/Riscle/Tarbes et Auch/Miélan/Tarbes ;
- Les lignes départementales : Auch/Condom relativement éloignée de la commune.

Côté cheminements doux, le bourg de Marciac étant relativement dense, il est plutôt aisé de se déplacer à pied ou à vélo. La mise en accessibilité de la rue Joseph Abeilhé, l'aménagement des Promenades, du quartier des écoles (le tout relié au quartier Cagnan, plus excentré) sont autant de réalisations récentes qui ont permis le développement d'une circulation aux mobilités douces.

L'objectif poursuivi au travers de ces réalisations et des futures réalisations est de prendre également mieux en compte les déplacements doux entre les équipements et le centre-ville. L'aménagement des sens de circulation, notamment sur le chemin de ronde, vise à améliorer l'accessibilité pour les piétons/cycles sur l'ensemble de la Bastide.

Les activités culturelles et de loisirs :

La commune de Marciac compte un grand nombre d'équipements sportifs :

- Piscine ludique dotée d'un bassin de natation et d'un tobogan
- Courts de tennis
- Terrain de rugby
- Terrain de basket-ball
- Terrain de pétanque
- Terrain multisports
- Sports nautiques
- Jardin d'enfants
- Boucles de randonnée
- Lac (connu pour la pêche à la Carpe)
- 2 aires de jeux pour enfants et adolescents
- Un gymnase doté d'un mur d'escalade

De plus, la dynamique générée par le festival de jazz a permis d'enrichir au cours des dernières années un maillage d'équipements culturels multidisciplinaires tant publics que privés :

- 1 salle de spectacle L'Astrada (500 places)
- 1 cinéma
- 1 médiathèque intercommunale
- 1 espace scénographique Les Territoires du Jazz
- 1 muséum d'histoire naturelle (Musée de France), le musée de Mademoiselle DOUBRERE (toiles)
- « Les Granges » Salles d'exposition
- Les arènes
- De nombreuses galeries d'artistes (Eqart, Trottereau, l'Ane Bleu, MARCO ...)
- La Penac
- Galerie à L'Ane Bleu
- Jardin Dambeau
- Salle des fêtes

La transition écologique et énergétique :

La commune de Marciac est largement engagée dans les mesures de réduction des consommations énergétiques et de réduction des émissions de GES. Elle a en effet signé en 2010 avec EDF un «

Certificat d'Équilibre » qui garantit de fournir à la commune une énergie renouvelable. Dans la continuité, la municipalité a décidé d'installer des LED pour assurer l'éclairage public ainsi que de pondérer la tension de 50% la nuit afin de réduire encore plus la consommation énergétique liée à ce poste.

Dans le domaine de la performance énergétique, la commune s'engage dans des travaux de réhabilitation de son patrimoine communal destinés à améliorer la performance énergétique pour atteindre un niveau B ou minimum C. Ainsi, lors de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en maison de la santé, le bâtiment est passé d'une classe énergétique E à une classe C, et même B pour le nouveau bâtiment construit. Il en a été de même pour la rénovation de la mairie dont la performance énergétique est passée d'une classe E à B.

La commune a également accueilli l'opération « Les Hauts de Cagnan » retenue dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional en matière de maisons emblématiques du développement durable et qui respecte les critères des projets pilote du Conseil Départemental du Gers en matière d'habitat durable. Le projet comporte 3 macro-lots dans lesquels des logements ont été construits avec des technologies différentes mais dans l'optique d'avoir des logements économes en énergie et peu polluants.

En partenariat avec le Pays du Val d'Adour et le CAUE du Gers, des réunions publiques sont organisées auxquels peuvent s'inscrire les habitants afin d'être informés sur des mesures d'économies d'énergies réalisables sur leur logement. Ils peuvent ensuite demander à ce que les intervenants se déplacent à leur domicile pour évaluer précisément les sources de déperdition d'énergie et leur proposent des solutions adaptées spécifiquement à leur logement.

Dans le cadre du Label « Villes et villages fleuris » et du Programme « Zéro Phyto », la commune de Marciac, classée 3ème fleur, s'est engagée dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires. Elle s'est donc tournée vers des techniques alternatives, telles que le désherbage thermique, afin de limiter l'utilisation de ces produits dangereux.

Parallèlement, la collectivité a également adopté la stratégie de la compensation voire dans certains cas de surcompensation (plantations supplémentaires), à savoir que pour un arbre ou une haie abattue, ceux-ci seraient replantés. En sollicitant, en plus, le CAUE du Gers et l'association Arbres et Paysages 32, ces replantations sont réalisées de manière réfléchie en utilisant des essences locales, adaptées aux spécificités du territoire et dont les besoins en eau, en intrants ou en entretien sont limités. Pour exemple, les Promenades de Marciac ont fait l'objet d'une plantation de 34 arbres dans le cadre de son aménagement.

Un plan de gestion différenciée des espaces verts est en projet afin de participer au développement de la biodiversité.

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la population régulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance au vieillissement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique toujours constante • Une qualité de vie toujours attractive en matière d'installation 	<ul style="list-style-type: none"> • Des installations de nouveaux ménages plus favorables aux pôles urbains
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité touristique toute particulière au sein du territoire • Un commerce de proximité diversifié • Un tissu artisanal riche et varié • Une activité agricole encore florissante • La présence d'équipements en faveur de l'accueil d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique quelque peu enclavé • La capacité à accueillir de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un festival international toujours grandissant • Les priorités du SCOT orientées sur le renforcement économique des bourgs centres • Les priorités du SCOT privilégiant le maintien du commerce en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité à accompagner la reprise des entreprises • Des pôles urbains proches plus attractifs en matière d'installation
Services	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau très conséquent d'équipements culturels et de loisirs conséquent pour la taille de la commune • Un bon niveau de services enfance, jeunesse et éducation • Un tissu associatif riche et varié • D'importants moyens municipaux (équipements, bâtiments, soutien financier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone défavorisée au niveau de l'ARS, • Zone de Revitalisation Rurale, 	<ul style="list-style-type: none"> • Une accessibilité aux services renforcée du fait de leur inscription dans le tissu urbain • Une diversité de services maintenant le rôle de polarité de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Le désengagement des services de l'Etat (présence délocalisée)
Espaces urbains	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité patrimoniale préservée • Des efforts conséquents en matière de valorisation du patrimoine • Une implication certaine en matière de gestion des espaces verts et du fleurissement • Une urbanisation maîtrisée et réfléchie 	<ul style="list-style-type: none"> • Des entrées de ville de faible qualité au regard du reste du patrimoine de la bastide • Des secteurs encore à restaurer • Des zones à sécuriser 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement dans une planification foncière à l'échelle intercommunale • La labellisation Grands Sites Occitania 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité à poursuivre les aménagements permis de préserver la bastide

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
 Reçu en préfecture le 06/11/2023
 Publié le
 ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE



	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Une maîtrise de la voiture en ville bonne • L'organisation des équipements et des services dans l'hypercentre facilitant les déplacements doux 	<ul style="list-style-type: none"> • Une desserte en transport en commun insuffisante • Des zones mal sécurisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements importants permettant de favoriser les déplacements doux • Possibilité d'aménagement de zone de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'enclavement
Patrimoine et culture	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine architectural riche et préservé au sein de la bastide • Des équipements culturels haut de gamme • La présence de la nature en ville développée • Un tissu associatif riche et actif 	<ul style="list-style-type: none"> • Une vacance encore présente dans le cœur de ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Un PIG porté à l'échelle communautaire • La labellisation Grand Site Occitanie • Un projet culturel assurant un rayonnement certain • La mise en place d'outils de médiation culturelle 	
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements réalisés sur certains bâtiments et sur l'éclairage public • Des aménagements urbains favorisant les mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements encore trop énergivores 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bénéfice du programme TEPCV • Des campagnes de sensibilisation des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance énergétique

Enjeux identifiés

Marciac, **bourg-centre atypique à l'échelle du Pays du Val d'Adour** de par sa notoriété, bénéficie aujourd'hui de la **labellisation Grand Site Occitanie**.

Cette labellisation, grâce à un dispositif contractuel, doit permettre d'accompagner le développement et l'aménagement spécifiques du cœur emblématique que constitue **l'espace historique de la bastide**, à travers :

- **Une qualification urbaine** : opération façades Place de l'Hôtel de Ville, aménagement des espaces publics (Rue H. Laignoux, Rue Notre Dame, Rue Saint Justin...);
- **La valorisation du patrimoine matériel et immatériel** : des parcours de visite et de découverte, une étude de médiation culturelle et patrimoniale ;
- **La constitution du pôle culturel** : aménagement et mise en scène de la cour de l'ancien cloître, aménagement paysager entre le site de l'ancien cloître et le Chemin de Ronde, requalification des Territoires du Jazz, création du centre d'interprétation Grand Site.

Pour autant, le ciblage sur l'espace historique de la bastide ne doit pas faire oublier de nouveaux efforts à consentir sur **le reste de l'espace communal**, ceci afin de conforter l'attractivité de ce bourg-centre.

Les efforts supplémentaires devront donc porter sur :

- Le développement économique en accompagnant la création de nouvelles activités
- La création d'équipements de services complémentaires
- La poursuite d'une politique de transition écologique
- L'enjeu constitué par l'offre de soins et la réussite du projet porté par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Afin d'assurer la complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain et s'inscrire pleinement dans le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, la stratégie et le programme de développement ont évolué dans leur forme et se déclinent désormais ainsi :

Axe 1 – Agir pour la qualité de la vie

- 1.1 Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous
- 1.2 Diversifier et adapter l'offre de logements en centre-ville
- 1.3 Rénover l'habitat dégradé
- 1.4 Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture
- 1.5 Sécuriser et renforcer l'offre de soins de premier recours

Axe 2 - Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine

- 2.1 Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
- 2.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Axe 3 - Agir pour le développement économique et l'emploi

- 3.1 Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
- 3.2 Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
- 3.3 Recenser les friches en vue de mieux les valoriser

Axe 4 - S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

- 4.1 Conseiller les communes dans les projets de renforcement du centre-ville

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- *Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☉ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

Pour la période 2022-2024 :

- *Code signets à utiliser : ☉ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Verten indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf. liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **Du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers**

Forte de 30 communes membres et de 7 235 habitants (données INSEE 2016), la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a la volonté forte d'être un acteur majeur du développement économique et de la valorisation du territoire communautaire.

Dans ce sens, elle a su, de tout temps :

- porter des projets d'intérêt général tels la création d'une médiathèque, le pôle petite enfance ;
- anticiper sur les besoins des publics en construisant de nouvelles écoles ou un immobilier d'entreprises ;
- participer aux chantiers d'envergure pilotés par des communes ou d'autres collectivités ; l'Astrada en est l'exemple

Ainsi, la CCBVG développe sa stratégie autour des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qu'elle a fait le choix de servir, pour :

- améliorer le cadre de vie et proposer des infrastructures population : politique du logement et cadre de vie, construction/entretien d'équipements culturels ou sportifs, assainissement collectif et non-collectif, infrastructures de communications électroniques,
- préserver l'environnement et le patrimoine naturel : environnement, gestion des milieux aquatiques, collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés
- développer des services à la population locale ou de passage: services des écoles, enfance/jeunesse, action sociale, aire d'accueil des gens du voyage, fourrière animale
- promouvoir le territoire et participer à son développement économique : équipements touristiques, emploi et insertion, développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville

Avec le contrat centre-bourg de Marciac, la CCBVG réaffirme sa volonté de contribuer techniquement, voire financièrement, à toute action qui permettra de développer et de promouvoir le territoire intercommunautaire. De la même manière, la stratégie de développement proposée par la commune de Marciac rejoint les objectifs de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

- Du territoire de projet Pays du Val d'Adour

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour trouve ses fondements dans son Schéma de Cohérence Territoriale. Approuvé à l'unanimité par le comité syndical réuni le 3 février 2016, le SCOT du Pays du Val d'Adour a fait l'objet d'une démarche de concertation accrue avec l'ensemble des collectivités qui compose ce territoire.

Il est à rappeler que le PADD du SCOT a souhaité mettre un accent tout particulier sur le développement des bourgs centres du Val d'Adour, éléments structurants de l'armature territoriale tant sur le plan économique que de l'accès aux services. En effet, si au cours de la dernière décennie, il avait pu être constaté une perte démographique sur l'ensemble des bourgs centres au profit des communes rurales, cette tendance ne pouvait être poursuivie sous peine de voir ancrer un déséquilibre profond. C'est dans ce sens que le SCOT privilégie un développement de l'habitat plus marqué sur l'ensemble des bourgs centres du Val d'Adour.

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour s'articule autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement économique et l'emploi**
 - ✓ Structurer l'économie touristique
 - ✓ Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
 - ✓ Participer à la diversification de l'agriculture locale
- **Agir pour la qualité de vie**
 - ✓ Poursuivre la structuration des services à la population
 - ✓ Accompagner la performance et l'efficacité énergétique
- **Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local**
 - ✓ Accompagner la préservation de la ressource en eau et valoriser les zones naturelles
 - ✓ Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques du territoire
- **S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences**
 - ✓ Assurer le dispositif d'ingénierie locale.

- **Accompagner le développement du Grand Site de Marciac**
 - ✓ Valoriser le cœur emblématique du Grand Site
 - ✓ Conforter la dimension internationale du pôle culturel
 - ✓ Conforter la mission de l'office de tourisme

La stratégie de développement proposée par la commune de Marciac rejoint donc parfaitement les objectifs fixés par le PETR du Pays du Val d'Adour.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers apportera son soutien technique aux projets développés dans le cadre du Contrat Bourg-Centre. Le cas échéant, elle pourra intervenir sur des investissements, dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

- du territoire de projet Pays du Val d'Adour

Le Pays du Val d'Adour apportera, autant que de besoin, son soutien à travers son dispositif d'ingénierie territoriale et veillera à mobiliser l'ensemble des dispositifs dont il a la charge, capables d'accompagner les initiatives mises en place sur la commune de Marciac.

- De l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtimentaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Marciac et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de

faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gers et modalités d'intervention et contributions du Département du Gers

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat avec une politique de l'habitat pour un logement décent, sain et adapté aux besoins et moyens de ses occupants ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et soutien au développement des énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département conforte son soutien aux communes et intercommunalités pour encourager l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

➤ L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe pluridisciplinaire afin d'apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs, juridiques et de gestion de projet dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, Milieux aquatiques ;
- Voirie ;
- Chaleur renouvelable ;
- Restauration scolaire en approvisionnement local.

Les conseils proposés consistent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage et la conduite du projet ;
- Accompagner sur les questionnements juridiques dont la passation des marchés publics et l'insertion de clauses sociales.

➤ La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par une commune ou son EPCI qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables ;
- de la réhabilitation des ouvrages d'art ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- du sport, culture et tourisme ;

- des mobilités douces et des aménagements de sécurité ;
- de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques ;
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et

local ;

- de l'aménagement des espaces publics ;
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité ;
- de la rénovation énergétique des logements communaux et bâtiments publics.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, la nouvelle politique couvrant la période 2022-2028, vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamisme et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne: création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité. Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE

S²LO

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant cette durée et en restera propriétaire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Marciac et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Marciac
- la communauté de communes Bastides et vallons du Gers
- le PETR, Pays du Val d'Adour
- la Région Occitanie
- le Département du Gers
- l'Etablissement Public Foncier Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Marciac (Chambres consulaires, CAUE, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Pays du Val d'Adour en lien avec la commune de Marciac.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

SLO

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE

Fait à XXXXX

Le Maire de la Commune de Marciac Signature	Le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers Signature	Le Président du P.E.T.R Pays du Val d'Adour Signature
Le Président du Département du Gers Signature	La Directrice de l'Établissement Public Foncier Occitanie Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du PETR du Pays du Val d'Adour ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur »

Axe 1	Fiche action 1.1.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui : S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité. <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations. Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de garantir des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. :Création d'une micro folie

Descriptif :

Rénovation et aménagement d'une aile de l'ancien couvent des augustins pour accueillir une Micro-folie, musée digital doté d'équipements numériques de pointe.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :80 000€

Calendrier prévisionnel :

2023 Étude et pré-projet

2024 Aménagement

Partenaires potentiellement concernés :

Ministère de la culture, La Villette, Région

Projet 1.1.2. :Création d'une maison France Services

Descriptif :

Création de la maison France Services dans les locaux de la mairie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :30 570€

Calendrier prévisionnel :

2022 Réalisé

Partenaires potentiellement concernés :

Etat

Projet 1.1.3. :Evolution de la maison France Services vers un accompagnement des porteurs de projets liés à la culture

Descriptif :

Afin de compléter cette gamme et d'inscrire la Maison France Services dans le contexte particulier de développement de Marciac, elle va évoluer en se spécialisant dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets liés à la culture.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 Mise en place

Partenaires potentiellement concernés :
Etat, Département, chambres consulaires

Projet 1.1.4. :Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking Tranche 1

Descriptif :

Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers de nouvelles formes artistiques, notamment via le projet « Marciac, la créative », l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour accueillir de nouveaux équipements modernes et innovants.

Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l'actuelle salle des fêtes de Marciac en un espace immersif et d'un espace de coworking.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :672 381€

Calendrier prévisionnel :
2023

Partenaires potentiellement concernés :
Europe, État, Région

Projet 1.1.5. :Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking Tranche 2

Descriptif :

Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers de nouvelles formes artistiques, notamment via le projet « Marciac, la créative », l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour accueillir de nouveaux équipements modernes et innovants.

Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l'actuelle salle des fêtes de Marciac en un espace immersif et d'un espace de coworking.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :676 400€

Calendrier prévisionnel :
2024

Partenaires potentiellement concernés :
Europe, État, Région

Projet 1.1.6 :Création d'un espace d'accueil avec mise en œuvre d'un GIP

Descriptif :

Afin d'animer le futur site des Augustins (espace immersif, micro-folies), il est prévu de créer un GIP associant les principaux acteurs locaux (office de tourisme, Astrada, JIM, communes, EPCI, PETR). Cet outil permettra de mettre en valeur les principaux atouts du territoire et créer ainsi une vitrine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :A définir

Calendrier prévisionnel :
2024-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Office de tourisme, Astrada, JIM, communes, EPCI, PETR

Projet 1.1.7 :Réaménagement de l'aire des gens du voyage

Descriptif :

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif :A définir

Calendrier prévisionnel :
2024-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat, Départements



Axe 1	Fiche action 1.2.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages ...)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux : Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui : S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations. Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de diversifier et d'adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages ...)</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV

Projet 1.2.1. :Création de 8 logements sociaux en centre-ville

Descriptif :

Opération de création de logements sociaux au couvent des augustins.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Toit Familial

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

2022

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, ANAH

Projet 1.2.2. :Création de logements sociaux à la closerie des Lilas

Descriptif :

Opération de création de logements sociaux sur une ancienne friche en cœur de ville (usine Dinguidard)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : EPFO

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

2024

Partenaires potentiellement concernés :

Toit familial de Gascogne, ANAH

Axe 1	Fiche action 1.3.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV**Projet 1.3.1. :Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH****Descriptif :**

Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH permettant de définir une stratégie opérationnelle habitat pour les années 2023/2027.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour
(Par délégation CCAA, CCBVG, CCAM).

Coût estimatif :25k€ par intercommunalité soit 75k€ pour les 3 intercommunalités du Pays.

Calendrier prévisionnel :

2023 : appel d'offre ; sélection du prestataire ; réalisation de l'étude pré-opérationnelle et conventionnements (1 par CC).

Partenaires potentiellement concernés :

Conseil Régional Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

Projet 1.3.2. :Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**Descriptif :**

Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire et participer aux objectifs définis par le territoire dans le cadre des PCAET.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif :Reste à définir en 2023 (conventionnements)

Calendrier prévisionnel :

2023 : étude

2024/2028 : Réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

Axe 1	Fiche action 1.4.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV**Projet 1.4.1. :Réaliser une étude / diagnostic des mobilités****Descriptif :**

Réaliser une étude / diagnostic des mobilités dans 5 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

Coût estimatif : ANCT (Marchés à Bon de commande)

- CCAM : Maubourguet, Rabastens ;
- CCAA : Riscle ;
- CCBVG : Marciac, Plaisance

Calendrier prévisionnel :

2023 : Réalisation de l'étude ; rendu et restitution aux communes et intercommunalités concernées.

Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), DDT 32 et 65.

Projet 1.4.2. :Concevoir un plan "mobilités"**Descriptif :**

A partir de l'étude réalisée en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « espace public et mobilités » spécifique pour chacune des communes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ;

Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants.

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; DDT et CAUE 32 et 65 ;

Projet 1.4.3. :Création d'un parcours « itinéraire bis, Marciac la Créative »**Descriptif :**

Concevoir un parcours piéton de 1,5 km, au sein de la bastide de Marciac, émaillé d'œuvres de plasticiens et auteurs confirmés. Les galeristes, artistes et artisans d'art ainsi que de nombreux habitants de Marciac participent et contribuent au bon développement de l'itinéraire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

S'LO

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE

Coût estimatif : 96400€

Calendrier prévisionnel :

2022 : Lancement de la première version de l'« itinéraire bis, Marciac la créative » (Phase 1)

2023 : Portage de la nouvelle version du parcours et animation par un collectif d'artistes marciais

Partenaires potentiellement concernés :

Office de tourisme Cœur Sud-Ouest, Région, État, Europe.

Projet 1.4.4. : Aménagement de cheminement doux (rue Saint-Justin/rue Notre Dame) – Tranche 1

Descriptif :

Aménagement de deux rues au cœur de la bastide devant favoriser les mobilités actives

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : 120 000€

Calendrier prévisionnel :

2024

Partenaires potentiellement concernés :

État, Région

Axe 1	Fiche action 1.5.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS EN

Projet 1.5.1. :Création d'un centre territorial de santé

Descriptif :

Marciac souhaite ouvrir une antenne du CTS en vue d'offrir aux habitants du Sud de la communauté de communes un accès facilité aux services médicaux dispensés.

La commune va participer au projet en mettant à disposition un médecin généraliste salarié pendant 20h/semaine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions avec les partenaires ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

ARS ; Départements 32.

Projet 1.5.2. :Coconstruire et réaliser un plan d'action "offre de soin de 1er recours et prévention"

Descriptif :

Définir un plan d'action et/ou une politique formalisée (CLS) pour faciliter l'accès aux habitants de chaque territoire :

- D'une part aux professionnels de santé de l'offre de soin de 1^{er} recours ;
- D'autre part aux actions de préventions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions avec les partenaires ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ;

ARS – CPAM – CAF – CARSAT 32 et 65 ;

Acteurs du territoire : de la prévention santé et communautés Professionnelles Territoriales de Santé

(CTPS) si existantes ; DDT 32 et 65 ; Départements 32 et 65.

Axe 2	Fiche action 2.1.
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ; - Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ; - Rénovation énergétique des bâtiments publics. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est d'Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS EN COURS**Projet 2.1.1. :Végétalisation de la place du chevalier d'Antras****Descriptif :**

Végétaliser la place du chevalier d'Antras afin qu'elle mette en valeur les nouveaux équipements et qu'elle soit plus accueillante notamment par forte chaleur.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 :réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

Projet 2.1.2. :Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle**Descriptif :**

Marciac continue dans sa volonté de végétaliser son cœur de ville afin de lutter contre les ilots de chaleur, soigner le paysage et préserver la biodiversité en ville.

Le jardin de l'ancienne école maternelle va ainsi être désimperméabilisé et végétalisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 étude

2025réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

Projet 2.1.3. :Végétalisation des écoles et de l'aire des gens du voyage**Descriptif :**

Marciac continue dans sa volonté de végétaliser son cœur de ville afin de lutter contre les ilots de chaleur, soigner le paysage et préserver la biodiversité en ville.

Le jardin de l'ancienne école maternelle va ainsi être désimperméabilisé et végétalisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 à 2023

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

Projet 2.1.4. :Végétalisation de la piscine de Marciac

Descriptif :

Aménagement paysager de la piscine de Marciac afin d'augmenter la superficie couverte par la végétation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 à 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

Axe 2	Fiche action 2.2.
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	Rénovation énergétique des bâtiments publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ; - Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ; - Rénovation énergétique des bâtiments publics. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est d'agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV

Projet 2.2.1. :Création d'un parking en ombrière photovoltaïque

Descriptif :

Couvrir le parking du gymnase avec une ombrière photovoltaïque pour augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire et améliorer le confort thermique du parking.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : SDEG 32

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

2022

Partenaires potentiellement concernés :

SDEG, DDT, Etat

Projet 2.2.2. :Création d'ombrières photovoltaïques au tennis et sur le boulodrome

Descriptif :

Les terrains de tennis de Marciac accueillent des cours toute l'année mais ne sont pas praticables en période pluvieuse. L'opportunité de développer la production d'énergie solaire tout en couvrant les terrains des intempéries permettrait d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable et de pérenniser la pratique du tennis.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : SDEG 32

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 à 2026

Partenaires potentiellement concernés :

SDEG, DDT, Etat

Axe 3**Fiche action 3.1.****Agir pour le développement économique et l'emploi****Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte****Les enjeux :**

Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :

S'articule autour de 4 grandes thématiques :

- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;
- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;
- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;
- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.

S'inscrit dans le respect d'un objectif de **transition écologique et énergétique** visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :

- **Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;**

La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.

Cette action s'inscrit dans l'**axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi** :

- **Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;**
- Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ;
- Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ;
- Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ;
- Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers.

Objectifs stratégiques

L'objectif stratégique de cette action est de réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV**Projet 3.1.1. :Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité****Descriptif :**

Réaliser une étude « commerce de proximité » dans 6 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle et Aignan). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

(par délégation CCAA, CCBVG et des communes de Rabastens et Maubourguet).

Coût estimatif : 56 431.20€

Calendrier prévisionnel :

2022 : étude et restitutions aux CC et/ou communes ;

2023 : restitutions publique (notamment association des commerçants et commerçants artisans) ;

Partenaires potentiellement concernés :

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65 en réalisation de l'étude et des restitutions ; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ; banque des territoires ; département 65.

Projet 3.1.2. :Coconstruire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"**Descriptif :**

A partir de l'étude réalisée par les CCI 32 et 65 en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « commerce de proximité » spécifique pour chacune des 6 communes faisant l'objet de l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

- CCBVG (Marciac et Plaisance) ;

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ;

Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : association des commerçants, commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants.

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65 ; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ;

Région Occitanie.

Axe 3	Fiche action 3.2.
Agir pour le développement économique et l'emploi	Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux : Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui : S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations. Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ; - Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ; - Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ; - Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ; - Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. :Signalétique et animation du lac

Descriptif :

En parallèle du développement des activités au lac de Marciac, pose de panneaux de signalisation des activités présentes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :8000€

Calendrier prévisionnel :

2024à 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Etat,

Projet 3.2.2. :Développer l'activité de la base nautique du lac (mini-port et espace d'accueil de la résidence de tourisme)

Descriptif :

Projet d'amélioration de l'offre d'activités au lac de Marciac avec notamment un mini-port, la reprise d'activité du kiosque, et le développement d'activités de loisirs nautiques

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif :8 000€

Calendrier prévisionnel :

2024 à 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région (dispositifs Tourisme en cours de révision), Département

Axe 3	Fiche action 3.3.
Agir pour le développement économique et l'emploi	Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux : Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui : S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations. Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ; - Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ; - Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ; - Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ; - Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV

Projet 3.3.1. : Accompagner les porteurs de projets dans la reprise du foncier vacant

Descriptif :

Marciac a une importante surface de friches industrielles, et en parallèle de nombreux porteurs de projets qui se présentent régulièrement à la recherche de foncier disponible. La commune souhaite accompagner les porteurs de projets pour les aider à orienter leur projet afin qu'il s'adapte aux besoins et à la stratégie de la commune, mais aussi inciter les porteurs de projets à investir dans les bâtiments vacants pour limiter la consommation foncière et rénover le patrimoine existant, notamment les anciennes usines de meubles Lasserre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Marciac

Coût estimatif : 0€

Calendrier prévisionnel :

2024 à 2026

Partenaires potentiellement concernés :

DDT, CAUE, ADEME, CCI, CMA, Toit familial, EPFO

Axe 4	Fiche action 4.1.
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences	Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui : S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans les 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et coordination des 4 grandes thématiques ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations. Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 4 – S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays ; - Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité de centre-ville ; - Assurer l'animation du réseau de partenaires ; - Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENV

Projet 4.1.1. :Chefs de projets PVD

Descriptif :

Recruter 2 chefs de projets pour accompagner les communes et les intercommunalités :

- CCAA : Aignan et Riscle ;
- CCBVG : Marciac et Plaisance ;
- CCAM : Maubourguet et Rabastens.

Pour la période 2021/2026

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

Coût estimatif :84k€ par an

(42k€ par an et par poste, 2 postes recrutés)

Calendrier prévisionnel :

2021 : Recrutement ;

2022-2026 : période d'intervention des chefs de projets pour l'accompagnement des communes et des intercommunalités

Partenaires potentiellement concernés :

DDT 32 ET 65 ; ANCT, Départements

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

☉ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2018	2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Soutenir les activités économiques locales					
ACTION 1.1 Développer l'immobilier d'entreprises	1.1.1 Création d'un immobilier d'entreprises par la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers				☑
	1.1.2 Création d'une unité industrielle pour Hotravail				☑
	1.1.3 Création d'une unité de production de vinyles				☑
ACTION 1.2 Requalifier les équipements existants	1.2.1 Requalification du Café Zik, propriété de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers				☉
AXE STRATEGIQUE 2 : Enrichir les équipements de services					
ACTION 2.1 Compléter l'offre en matière sportive	2.1.1 Création d'un gymnase multisports				☑
	2.1.2 Aménagement d'une aire de pique-nique sur le site du gymnase				☺
ACTION 2.2 Accompagner le tissu associatif	2.2.1 Création d'un espace mutualisé au sein de l'ancienne trésorerie				☉
AXE STRATEGIQUE 3 : Poursuivre une politique de transition écologique					
ACTION 3.1 Développer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	3.1.1 Rénovation énergétique de la salle des fêtes				☺
	3.1.2 Rénovation énergétique du cinéma				☉
ACTION 3.2 Rénover le dispositif d'éclairage public	3.2.1 Rénovation sur Chemin de Ronde, Chemin Bujalon et quartier Cagnan				☺
ACTION 3.3 Préserver la nature en ville	3.3.1 Poursuivre le programme Zéro Phyto				☑
	3.3.2 Aménagement des jardins de l'église Notre Dame				☑
	3.3.3 Aménagement du site de la chapelle				☑
AXE STRATEGIQUE 4 : Poursuivre le développement du cœur emblématique du Grand Site Occitanie de Marciac					
ACTION 4.1 Enrichir le projet culturel	4.1.1 Conforter le programme de diffusion et d'animation de l'Astrada				☑
ACTION 4.2 Préserver l'écrin patrimonial	4.2.1 Donner une qualification urbaine à la bastide				☑
	4.2.2 Valoriser le patrimoine matériel et immatériel				☺
	4.2.3 Achever la constitution du pôle culturel				☺
ACTION 4.3 Changer d'échelle en faveur de l'économie touristique	4.3.1 Créer le nouvel office de tourisme de Pays et développer ses activités				☑

-phase « études » ; ➔ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Agir pour la qualité de la vie								
ACTION 1.1 Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous	<i>Projet 1.1.1 – Création d'une micro folie</i>				🕒	➔	➔	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.3 Rénover l'habitat dégradé	<i>Projet 1.3.1 – Etude pré- opérationnelle OPAH</i>			🕒	🕒			Améliorer la santé et le bien-être des habitants S'adapter à l'urgence climatique
ACTION 1.5 Favoriser et renforcer l'offre de soins de premier recours	<i>Projet 1.5.1 – Création d'un centre territorial de santé</i>			➔	➔			Améliorer la santé et le bien-être des habitants Préserver et développer des emplois de qualité
AXE STRATEGIQUE 2 : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine								
ACTION 2.2 Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement	<i>Projet 2.2.1 – Végétalisation de la place du Chevalier d'Antras</i>					🕒	➔	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 2.2.2 – Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle</i>					🕒	➔	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATEGIQUE 3 : Agir pour le développement économique et l'emploi								
ACTION 3.1 Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission	<i>Projet 3.1.1 – Diagnostic commerce de proximité</i>	➔	➔					Préserver et développer des emplois de qualité, Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

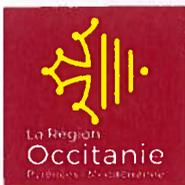
Commune de Plaisance du Gers

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

PETR Pays du Val d'Adour

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe Dupouy, son Président

Le PETR Pays du Val d'Adour, représenté par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,

La Communauté de Communes Armagnac Adour, représentée par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,

La commune de Plaisance, représentée par Patrick FITAN, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays du Val d'Adour pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Plaisance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en date du **XX/XX/XX**,

Vu la délibération du PETR Pays du Val d'Adour en date du 27/03/2023

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20231031-D202310310284-DE



Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

ⓐ noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif. Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers:

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 16/10/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du ~~31 décembre 2026~~,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long termes sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, le PETR du Pays du Val d'Adour, la Commune de Plaisance du Gers en y associant l'Etablissement Public Foncier Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Plaisance, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON TERRITOIRE

Un pôle rural dans un territoire à l'écart des dynamiques régionales

Installée en plaine, sur les berges de l'Arros, située à l'ouest du Gers et aux confins des Régions d'Occitanie et de l'Aquitaine, le pôle de Plaisance du Gers s'inscrit dans un maillage efficace et équilibré de l'espace rural du Pays du Val d'Adour (158 communes regroupées en 4 communautés de communes).

Ancien chef-lieu de canton, Plaisance a bénéficié d'une situation historique favorable qui lui a permis de se développer dans un environnement rural à l'écart des grandes agglomérations (50 mn de Tarbes et 1h d'Auch). Aujourd'hui encore, la commune est au centre d'un bassin de vie qui compte plus de 5000 habitants.

Depuis 2000, Plaisance adhère à la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (7235 habitants pour 30 communes en 2016).

Le cadre de vie :

Les formes de la ville actuelle trouvent leur origine dans la fondation en bastide. La particularité de Plaisance réside par son organisation autour de deux places à arcades, née de la création de 2 bastides, l'une médiévale, l'autre au XIX^{ème} siècle.

Au début du XIX^{ème} siècle, Plaisance connaît une expansion démographique et commerciale qui transforme la ville. Avec le percement de la grand-rue, la ville s'agrandit à l'est en édifiant (sur le modèle de l'ancienne bastide), un quartier neuf autour d'une place marchande et de la nouvelle église.

Le territoire est à dominante agricole, grâce à la présence d'un réseau hydraulique important qui facilite la culture de maïs. La vallée de l'Arros dessine un paysage plat accompagné par une faible présence de bois souvent rattachée à la ripisylve.

Traversant la commune du nord au Sud, l'Arros vient donner à Plaisance un ancrage territorial, connecté à son paysage naturel. Néanmoins, le ruisseau constitue aujourd'hui une barrière physique, permettant une unique traversée (les plus proches sont à 5,3km à Tasque et 1,7km à Rapine).

La zone inondable sur la rive droite de l'Arros modère l'urbanisme du village. Elle fait apparaître clairement le contraste entre la rive gauche, urbaine et habitée et la rive droite et son activité économique et de loisirs.

Les berges de l'Arros concentrent la grande majorité des espaces publics végétalisés de la commune. Cette entité paysagère est un réel fil conducteur pour recoudre des liens entre ces espaces (square, médiathèque...)

Les cartes postales anciennes témoignent d'un rapport étroit entre l'Homme et l'Arros dans le passé, avec des promenades valorisées qui donnent à voir le cours d'eau, depuis les deux berges. Le Sentier des Lépreux passait derrière l'actuel bâtiment des finances publiques, la Promenade du Tertre donnait une vue dégagée sur la rive urbaine, et un ancien pont des pêcheurs traversait l'Arros de part et d'autre.

Autant d'indices qui peuvent nous aider dans la reconquête de l'Arros par les plaisantins.

Par manque d'espace, le centre bourg urbain ne laisse pas beaucoup de place à l'arbre en ville le long des rues : on ne remarque qu'un seul alignement le long de la RD946 sur la Rive Est. Un sujet qui va devenir de plus en plus important avec la montée des températures estivales et les îlots de chaleurs urbains.

Dans le centre bourg, les principaux espaces publics s'articulent autour de la RD946 (Rue de l'Adour), qui passe par la Place du Marché, les arcades et le Square de la Mairie. Les autres espaces publics, moins fréquentés, sont plus "éparpillés" dans le tissu urbain.

Démographie

Plaisance totalise 1474 habitants en 2016.

La population de la commune varie peu depuis le début des années 2000 après avoir connu une forte décroissance sur la période 1990-1999.

Ce fragile équilibre repose sur l'installation de nouveaux ménages qui compense le déficit naturel (le nombre de décès est plus important que le nombre de naissances).

Plusieurs indicateurs, dont la pyramide des âges témoigne de l'attractivité de la commune pour des ménages plutôt âgés.

Les tranches d'âge les plus âgées restent stables, même si le nombre des personnes de + de 90 ans augmente de moitié. Dans le même temps, la part des moins de 14 ans baisse.

En 2016, presque 1 habitant sur 5, est âgé de + de 75 ans, cette donnée est liée à la présence de l'EHPAD St Joseph qui compte 87 résidents.

L'indicateur de vieillesse (rapport entre la population des + de 65 ans sur celle des - de 20 ans) est de 2,7, pour comparaison, cet indicateur est de 1,9 sur l'ensemble de la CC bastide et Vallon, il est de 1,0 à l'échelle de la Région Occitanie.

Les effets du vieillissement de la population se traduisent d'abord par la réduction de la taille des ménages ainsi sur Plaisance, le nombre de ménages progresse plus rapidement que le nombre d'habitants.

En 2016, Plaisance comptait 757 ménages avec un nombre moyen d'occupants par ménages égal à 1,9. Cette moyenne est un peu plus élevée à l'échelle de la Communauté de Communes (2,0) et 2,1 pour le département du Gers.

En 2016, Plaisance totalisait 364 ménages composés d'une seule personne (48%) contre 39% en 2011 dont, 192 personnes âgées de plus de 65 ans vivant seules.

Par comparaison, la proportion de ménages composés d'une seule personne à l'échelon intercommunal est de 37,2%.

De fait, la part de ménages avec enfants est très faible (16%), il faut noter dans cette catégorie la forte représentation de familles monoparentales puisqu'on compte presque 4 parents isolés sur 10 familles. Sur la Communauté de Communes, 28% des ménages présentent un profil avec, à l'identique de Plaisance, une forte proportion de familles monoparentales.

En lien avec l'âge de la population, les ménages retraités sont majoritaires (56%).

Pour autant, le revenu médian par unité de consommation est plus élevé à Plaisance (18510 €) qu'à l'échelle de la Communauté de Communes (18309€) ; *il est de 19905 € pour la région Occitanie.*

L'étude réalisée par Episode sur les bassins de vie de Plaisance et Marciac révèle une légère augmentation des bénéficiaires des minima sociaux et une évolution notable de la tranche des bas revenus, notamment chez les femmes.

Habitat et logement

En 2016, Plaisance totalise 1010 logements soit, selon l'INSEE, 58 logements de plus qu'en 2011 (pour rappel la commune n'a gagné que 8 habitants sur cette même période)

C'est le parc de résidences principales qui a le plus fortement progressé (+55 logements), tandis que la vacance recule légèrement (- 3 logements) et que 7 résidences secondaires nouvelles sont apparues.

Le parc de résidences principales représente 75% du parc total (76% pour la Communauté de Communes). Plus de 40% de ce parc a été construit avant 1970, soit avant la réglementation visant à améliorer la performance énergétique des logements. Si les propriétaires s'emploient à améliorer ce parc grâce aux aides dispensées (ANAH, Département, Région), il n'en reste pas moins que la performance énergétique reste une problématique forte de l'habitat.

C'est entre 1971 et 1990 que la commune a enregistré la plus forte hausse de résidences principales (moyenne de 12 logements/an). Depuis cette moyenne annuelle n'a cessé de baisser. En témoigne le nombre de constructions nouvelles (source : sit@del) enregistrées ces dernières années.

Ainsi l'analyse de l'évolution du parc entre 2011 et 2016 montre que Plaisance est entrée dans un processus de renouvellement urbain. En effet on constate que le nombre de logements issus de la construction neuve est inférieur au nombre total de logements apparus sur cette même période. Ainsi, on peut logiquement en déduire que 26 logements nouveaux résultent d'une restructuration du parc existant notamment par la division de grands logements.

Comme de nombreux territoires ruraux, le parc de résidences principales est majoritairement composé de maisons (88 % de grande dimension, 5 pièces en moyenne).

Comme pour l'ensemble des bourgs ruraux, le parc locatif est associé au tissu ancien, il participe à la diversité des parcours résidentiels.

Avec un total de 245 locatifs, plus de 3 ménages plaisantins sur 10 louent leur habitation. Si le locatif de statut privé est majoritaire, 27% du parc est propriété publique (parc HLM et communal).

Le parc communal est à ce jour composé de 14 logements de type appartements et répartis dans l'immobilier communal (6 immeubles) localisés dans le bâti du bourg. Un seul logement est aujourd'hui vacant.

Plutôt de grande taille (moyenne de 110 m² /logt), ces logements hébergent des ménages de petite taille (8 sont habités par des personnes isolées, 4 par des familles monoparentales, 1 couple). Le niveau des loyers est modéré, voire pour la majorité des logements au-dessous du marché, au regard de la taille des habitations (274 € à 610 €)

Le parc HLM compte 53 locatifs conventionnés répartis sur 9 opérations localisées dans le cœur de bourg mais aussi dans les secteurs pavillonnaires. Construits entre 1971 pour les plus anciens et 2015 pour les derniers, 77% du parc HLM plaisantin est constitué de maisons individuelles. La typologie du parc répond aux besoins des ménages en proposant notamment des logements de

petite et moyenne surface : 7T2 (surf. moyen. 55 m²), 20 T3 (surf. moyen. 80 m²), 2 T5 (87 m²).

Le Toit Familial de Gascogne détient 62% du parc, l'autre partie est la propriété l'OPH. Toujours selon l'enquête réalisée par l'association Episode, l'offre locative semble répondre à la demande. Cependant, l'étude révèle un nombre croissant d'allocataires CAF sollicitant des aides à l'énergie et des impayés de loyers.

La vacance reste une problématique liée au tissu urbain particulièrement dense. En 2016, l'INSEE recensait 118 logements vacants sur le territoire communal (soit 12% du parc). Sur Plaisance, la vacance structurelle caractérise les immeubles inoccupés depuis plusieurs années avec des situations figées : successions complexes, vente ou location hors marché, départ du propriétaire, vacance de rétention. La vacance touche souvent le bâtiment dans son intégralité : le manque d'espaces privatifs, l'exigüité de la parcelle, la vétusté, la configuration du bâti, les nuisances (notamment le long de la rue de l'Adour) constituent autant de freins à l'occupation du logement dans un secteur où le marché immobilier est distendu.

L'impression de délaissement est fortement perceptible et fragilise l'attractivité du cœur de bourg, comme par exemple sur la rue de l'Adour avec l'inoccupation des locaux commerciaux en rez de chaussée. Même si elle n'atteint que 12% du parc total, les résidences secondaires (118 logements en 2016) augmentent depuis 20 ans. Ainsi, le logement occasionnel participe, avec des volets effectivement clos une grande partie de l'année, à l'effet de vide. Enfin autre signe de résignation des propriétaires, l'absence d'entretien des façades.

L'EHPAD de la cité Saint Joseph de Plaisance accueille 87 résidents dont :

- 84 en hébergement permanent
- 3 en hébergement temporaires
- 14 en unité Alzheimer

Economie, services et équipements

Plaisance assure le rôle de pôle commercial et de services de proximité pour les communes alentours, peu concurrencé par les agglomérations d'Auch, de Tarbes et de Pau, situées à minimum une heure de trajet.

La commune de Plaisance tire profit de sa localisation géographique rurale :

- Elle est suffisamment éloignée des grands pôles commerciaux et de services pour limiter l'évasion commerciale concernant les besoins du quotidien ;
- Les pôles de proximité de même envergure sont situés à une vingtaine de minutes, et, en conséquence, ne concurrencent pas les commerces de la commune.

Ainsi, Plaisance assure une véritable fonction de pôle de proximité au sein du bassin de vie. Cela permet le maintien d'une réelle dynamique commerciale et se traduit par un tissu commercial diversifié. L'équilibre favorable de cette situation est néanmoins précaire et impose une réelle vigilance pour maintenir une offre commerciale contribuant à l'attractivité de la commune.

Le centre-bourg dispose d'une offre diversifiée et complète de commerces

La commune compte une quarantaine de commerces et services répartis entre la zone commerciale et le centre bourg. Peu de manques sont identifiés par les habitants, à l'exception d'un commerce alimentaire bio.

Dans le centre-bourg, les commerces et services de proximité se concentrent au niveau des deux places (Place du 8 mai 1945 et Place du 11 novembre 1918) ainsi que le long de la rue de l'Adour, qui relie ces deux secteurs.

Un marché hebdomadaire dynamique vient compléter l'offre commerçante du centre-bourg le jeudi matin avec la présence de 15 à 20 commerçants ambulants.

Si le tissu commercial du centre-bourg reste dense et diversifié, de nombreux locaux commerciaux sont vides le long de la rue de l'Adour, donnant un certain sentiment d'abandon qui contraste avec les deux places. La difficulté des déplacements piétonniers sur cet axe départemental explique potentiellement la vacance commerciale.

Une vigilance est également à avoir sur la place du 8 mai 1945 avec l'apparition de locaux vacants. L'encombrement de la place par le stationnement de voitures, la faible mise en valeur des espaces sous les arcades et les trottoirs hauts rendant les commerces peu accessibles ont été évoqués comme de réelles problématiques pour les commerces. De plus, en matière d'aménagement de l'espace public, le constat est posé d'un déséquilibre entre les deux places.

La commune ne compte qu'une grande surface généraliste : Intermarché. Sur cette ZAC, peu de commerces ce sont implantés. En effet, le tissu urbain autour de la grande surface est très rapproché limitant l'extension de la zone commerciale. Cette situation a permis d'éviter la migration habituelle des commerces du centre-bourg vers la zone commerciale.

Les autres grandes surfaces présentes sont des grandes surfaces de bricolage, soit un secteur d'activité concurrençant peu le commerce de proximité et du centre-bourg.

D'après les habitants, une évasion commerciale vers d'autres zones commerciales est constatée :

- A Tarbes et plus particulièrement vers la zone commerciale d'Ibos pour les achats spécialisés et/ou pour lesquels l'offre locale est trop limitée (ex : vêtements, mobiliers, puériculture,) ;
- A Nogaro et Aire-sur l'Adour pour l'offre de grandes surfaces discount, une partie de la population de Plaisance ayant des moyens modérés.

On observe des zones d'activités économiques en gestion communale pour autant la demande reste limitée de la part des entreprises en foncier économique.

Aucune démarche sur la qualification et le traitement environnemental des zones d'activité existantes n'est engagée, sachant qu'elles sont toutes situées en entrée de ville.

Par ailleurs, si les zones d'activités artisanales sont globalement occupées aujourd'hui (1 seul lot disponible sur la ZAE sud), la demande d'entreprises pour se développer ou s'installer sur la commune est pratiquement inexistante. Ainsi, il semble y avoir peu d'enjeu à libérer du foncier économique.

Dans tous les cas, afin de ne pas rompre l'équilibre du tissu commercial existant, il ne semble pas opportun d'envisager l'autorisation d'implantation commerciale en périphérie de la commune.

On observe des équipements publics nombreux, que ce soit des équipements sportifs, scolaires, sociaux et culturels, a priori en adéquation avec les besoins de la population.

Globalement, le stationnement en proximité de tous les équipements est aisé.

Au Nord et à l'Est, une maison de retraite et une maison des associations en rive Ouest de l'Arros ; un équipement social (Espace de vie sociale Episode) et plusieurs équipements sportifs rassemblés au sud du lac et en bordure Est de l'Arros (dojo, terrains des sports, piscine, mini-golf municipaux). L'accès depuis le centre-bourg impose un passage sur le pont sur l'Arros dont la sécurisation pour un cheminement piéton et/ou en vélo n'est pas optimale. Par ailleurs, la maison de retraite est relativement éloignée du cœur de bourg et des commerces.

Au Sud, on retrouve le pôle éducatif et scolaire avec la présence des écoles primaire et maternelle, du collège, du multi accueil et du centre de loisirs. L'accès en voiture aux écoles est réglementé aux heures de sortie de classes pour éviter le stationnement anarchique de véhicules et assurer la sécurité des enfants. Par contre, les liaisons douces entre les établissements scolaires et les équipements sportifs et culturels ne sont pas optimisées, voire non sécurisées.

Au centre, au niveau des deux places principales, on retrouve le pôle culturel et de loisirs (cinéma, médiathèque, espace jeunes) et sportif (salle polyvalente – gymnase). L'accès en voiture aux différents équipements est aisé. En revanche, l'accès en mode de déplacements doux (à pied ou en vélo) est plus complexe compte tenu des trottoirs étroits et de l'absence d'emplacement réservé.

Un projet de tiers-lieux porté par un privé est à l'étude dans un bâtiment ancien, au numéro 28.

Des équipements touristiques sont présents mais insuffisamment mis en valeur et peu générateurs d'attractivité.

La compétence tourisme (gestion d'équipements) est exercée par l'intercommunalité.

La commune est propriétaire d'une base de loisirs en gestion communale depuis mi-juillet 2020. Par contre, en raison de la turbidité et de la qualité de l'eau, la base de loisirs n'est plus un lieu de baignade et la fréquentation a considérablement diminué. Une étude a été réalisée par la CACG en 2009/2010 pour une amélioration de la qualité de l'eau par filtration naturelle.

La valorisation des sentiers au bord du lac, le long des rives de l'Arros et des accès pour la pratique d'activités telles que le kayak/canoé pourraient constituer un facteur d'attractivité supplémentaire.

Le projet de Cité de l'Orgue porté par la commune sera un équipement touristique d'envergure qui peut permettre à Plaisance de développer une certaine attractivité touristique.

Sur la commune sont présents un camping et un village vacances, en gestion privée, ainsi que plusieurs gîtes et chambres d'hôte. Ces derniers sont relativement bien occupés à l'occasion des festivals de Marciac et de Nogaro.

Par contre, le constat est fait d'un déficit en matière de gîtes de groupes.

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Une démographie stable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais un environnement hyper fragile • Une croissance démographique essentiellement portée par l'accueil de ménages séniors. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à pouvoir accueillir de jeunes ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la population • Près de la moitié des ménages sont des personnes vivant seules
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu commercial dense et diversifié, dont la dynamique parvient à se maintenir malgré la présence d'un supermarché • Un marché hebdomadaire dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des immeubles et des locaux commerciaux vacants dans la rue de l'Adour, dégageant une impression d'abandon • Des zones d'activité situées en entrée de ville et ne bénéficiant d'aucun traitement qualitatif, environnemental et paysager 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles initiatives en faveur de l'accueil de nouvelles activités (tiers-lieux) • Une zone commerciale réduite permettant de ne pas concurrencer le commerce en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté à pouvoir transmettre les entreprises commerciales • L'augmentation des locaux vacants Rue Adour
Services	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'équipements scolaires, sportifs, culturels et sociaux important 		<ul style="list-style-type: none"> • Une implication de la communauté de communes dans la modernisation des équipements de services 	

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Espaces urbains et mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie plébiscité par les nouveaux arrivants et des qualités paysagères incontestées (eau, bâti) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte présence de stationnements et de zones imperméables non intégrées dans le tissu urbain. • Pas de liens entre les espaces publics • Des espaces de rencontre limités ou investis par la voiture, laissant peu de place aux piétons et aux vélos. • Un accès à l'Arros aujourd'hui restreint, à la fois physiquement et visuellement. • Un accès piéton discontinu et non sécurisé entre les différents pôles commerciaux, de services et d'équipements du centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau d'espaces publics à fort potentiel, • Un patrimoine urbain à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de la dégradation du bâti vacant
Patrimoine et culture	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre urbain préservé • Un patrimoine valorisé par l'itinérance • La présence de l'eau • Un tissu associatif diversifié et dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements monotype et inadapté aux évolutions démographiques • Une trame arborée publique peu valorisée ou inexistante dans les rues du centre bourg. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations culturelles et l'esprit festif très prégnants • Un bénévolat impliqué dans la vie locale • Un patrimoine à mieux valoriser, notamment celui lié à l'eau 	

Enjeux identifiés

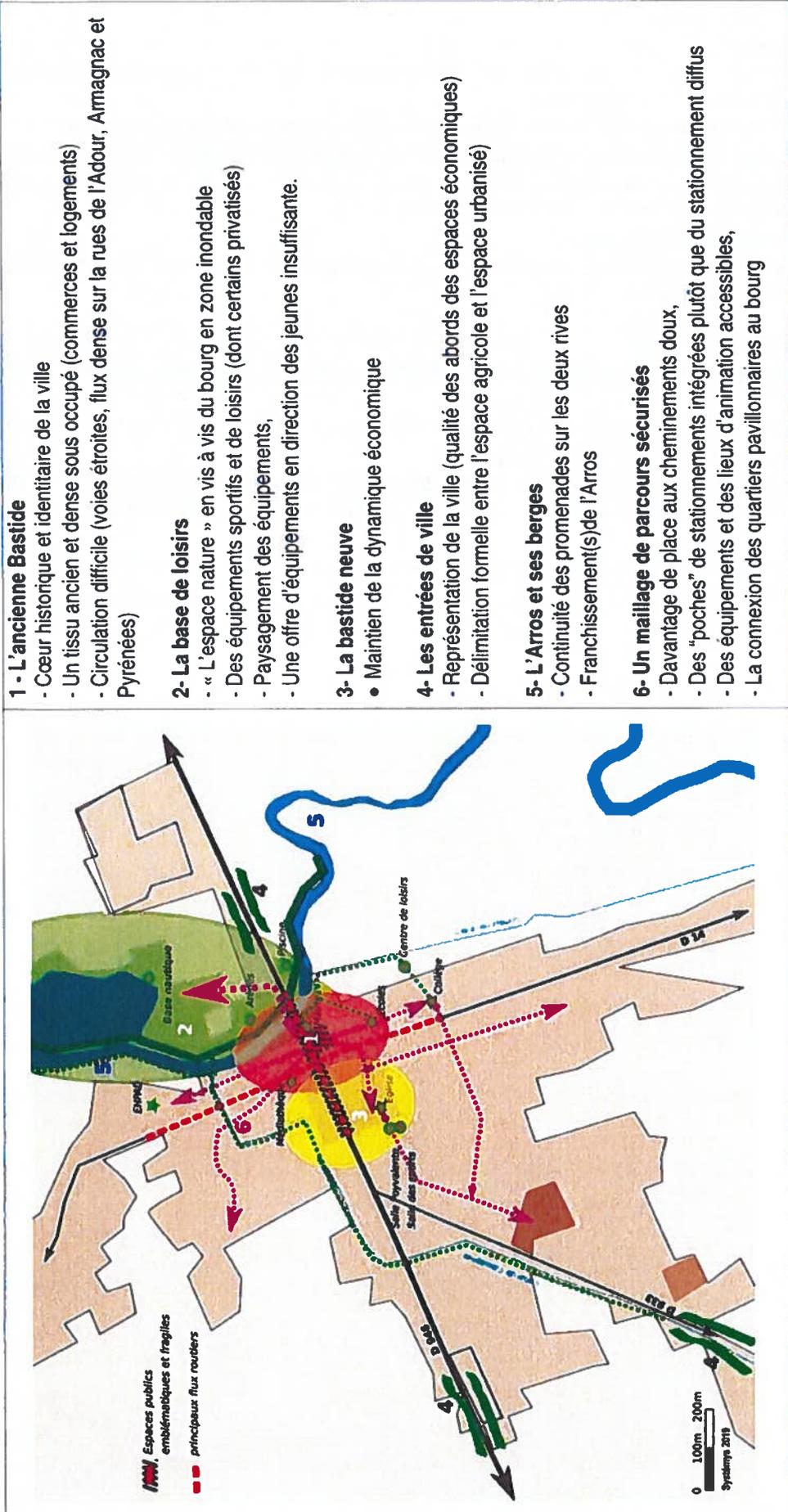
A l'échelle de Plaisance :

- Les nécessaires adaptations de la ville au vieillissement de sa population (accessibilité, cheminements, offre de logements adaptés),
- La place de l'arbre et du végétal au sein de la commune, la valorisation de l'espace public,
- Une fluidité des parcours entre les différents équipements/espaces publics et les différentes polarités du centre bourg (la sécurisation des déplacements piétons, la cohérence du réseau viaire existant, l'organisation des stationnements en fonction des besoins)
- L'équilibre commercial du centre-bourg,
- La réhabilitation du parc immobilier existant, le réinvestissement du bâti ancien vacant, la mobilisation des propriétaires privés.

Et dans le territoire élargi :

- La valorisation des bords de l'Arros dans un projet intercommunal (sentiers, usages, qualité de l'eau)
- Le développement des mobilités à partir de Plaisance, davantage de liens avec les bourgs voisins et les agglomérations proches (Tarbes, Pau, Auch)
- La complémentarité d'une offre de services et d'équipements et une coopération entre EPCI pour un renouvellement démographique et pour le maintien /développement économique (notamment tertiaire)
- La mise en place d'équipements pour attirer de nouveaux publics, de nouvelles activités et maintenir les populations en place.

Les enjeux par secteurs



Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Afin d'assurer la complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain et s'inscrire pleinement dans le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, la stratégie et le programme de développement ont évolué dans leur forme et se déclinent désormais ainsi :

Axe 1 – Agir pour la qualité de la vie

- 1.1 Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous
- 1.2 Rénover l'habitat dégradé
- 1.3 Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture
- 1.4 Favoriser et renforcer l'offre de soins de premier recours
- 1.5 Réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables

Axe 2 - Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine

- 2.1 Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie
- 2.2 Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
- 2.3 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Axe 3 - Agir pour le développement économique et l'emploi

- 3.1 Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
- 3.2 Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
- 3.3 Recenser les friches en vue de mieux les valoriser

Axe 4 - S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

- 4.1 Conseiller les communes dans les projets de renforcement du centre-ville

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☉ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

Pour la période 2022-2024 :

- Code signets à utiliser : ☉ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Verten indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf. liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le

territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera élaboré en partenariat avec les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers**

Forte de 30 communes membres et de 7 235 habitants (données INSEE 2016), la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a la volonté forte d'être un acteur majeur du développement économique et de la valorisation du territoire communautaire.

Dans ce sens, elle a su, de tout temps :

- porter des projets d'intérêt général tels la création d'une médiathèque, le pôle petite enfance ;
- anticiper sur les besoins des publics en construisant de nouvelles écoles ou un immobilier d'entreprises ;
- participer aux chantiers d'envergure pilotés par des communes ou d'autres collectivités : l'Astrada en est l'exemple

Ainsi, la CCBVG développe sa stratégie autour des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qu'elle a fait le choix de servir, pour :

- **améliorer le cadre de vie et proposer des infrastructures adaptées aux besoins de la population :**
politique du logement et cadre de vie, construction/entretien d'équipements culturels ou sportifs, assainissement collectif et non-collectif, infrastructures de communications électroniques,
- **préserver l'environnement et le patrimoine naturel :**
environnement, gestion des milieux aquatiques, collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés
- **développer des services à la population locale ou de passage :**
services des écoles, enfance/jeunesse, action sociale, aire d'accueil des gens du voyage, fourrière animale
- **promouvoir le territoire et participer à son développement économique :**
équipements touristiques, emploi et insertion, développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville

Avec le contrat centre-bourg de Plaisance du Gers, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers réaffirme sa volonté de contribuer techniquement, voire financièrement, à toute action qui permettra de développer et de promouvoir le territoire intercommunautaire. De la même manière, la stratégie de développement proposée par la commune de Plaisance du Gers rejoint les objectifs de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

- **du territoire de projet du Pays du Val d'Adour**

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour trouve ses fondements dans son Schéma de Cohérence Territoriale. Approuvé à l'unanimité par le comité syndical réuni le 3 février 2016, le SCOT du Pays du Val d'Adour a fait l'objet d'une démarche de concertation accrue avec l'ensemble des collectivités qui compose ce territoire.

Il est à rappeler que le PADD du SCOT a souhaité mettre un ~~accent tout particulier sur le~~ développement des bourgs centres du Val d'Adour, éléments structurants de l'armature territoriale tant sur le plan économique que de l'accès aux services.

En effet, si au cours de la dernière décennie, il avait pu être constaté une perte démographique sur l'ensemble des bourgs centres au profit des communes rurales, cette tendance ne pouvait être poursuivie sous peine de voir ancrer un déséquilibre profond.

C'est dans ce sens que le SCOT privilégie un développement de l'habitat plus marqué sur l'ensemble des bourgs centres du Val d'Adour.

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour s'articule autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement économique et l'emploi**
 - ✓ Structurer l'économie touristique
 - ✓ Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
 - ✓ Participer à la diversification de l'agriculture locale
- **Agir pour la qualité de vie**
 - ✓ Poursuivre la structuration des services à la population
 - ✓ Accompagner la performance et l'efficacité énergétique
- **Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local**
 - ✓ Accompagner la préservation de la ressource en eau et valoriser les zones naturelles
 - ✓ Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques du territoire
- **S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences**
 - ✓ Assurer le dispositif d'ingénierie locale
- **Accompagner le développement du Grand Site de Marciac**
 - ✓ Valoriser le cœur emblématique du Grand Site
 - ✓ Conforter la dimension internationale du pôle culturel
 - ✓ Conforter la mission de l'office de tourisme

La stratégie de développement proposée par la commune de Plaisance du Gers rejoint donc parfaitement les objectifs fixés par le PETR du Pays du Val d'Adour.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers apportera son soutien technique aux projets développés dans le cadre du Contrat Bourg-Centre. Le cas échéant, elle pourra intervenir sur des investissements, dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

- du territoire de projet Pays du Val d'Adour

Le Pays du Val d'Adour apportera, autant que de besoin, son soutien à travers son dispositif d'ingénierie territoriale et veillera à mobiliser l'ensemble des dispositifs dont il a la charge, capables d'accompagner les initiatives mises en place sur la commune de Plaisance du Gers.

- De l'EPFO

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif, juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Plaisance et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gers et modalités d'intervention et contributions du Département du Gers

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat avec une politique de l'habitat pour un logement décent, sain et adapté aux besoins et moyens de ses occupants ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et soutien au développement des énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département conforte son soutien aux communes et intercommunalités pour encourager l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

➤ L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe pluridisciplinaire afin d'apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs, juridiques et de gestion de projet dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, Milieux aquatiques ;
- Voirie ;
- Chaleur renouvelable ;
- Restauration scolaire en approvisionnement local.

Les conseils proposés consistent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage et la conduite du projet ;
- Accompagner sur les questionnements juridiques dont la passation des marchés publics et l'insertion de clauses sociales.

➤ La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par une commune ou son EPCI qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables ;
- de la réhabilitation des ouvrages d'art ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- du sport, culture et tourisme ;
- des mobilités douces et des aménagements de sécurité sur voirie ;
- de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques ;
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- de l'aménagement des espaces publics ;
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité ;
- de la rénovation énergétique des logements communaux et bâtiments publics.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, la nouvelle politique couvrant la période 2022-2028, vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le

cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*, et une attention particulière est portée sur les enjeux des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert Occitanie et/ou des objectifs suivants :
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8: Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Plaisance et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Plaisance du Gers
- la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers
- le PETR, Pays du Val d'Adour
- la Région Occitanie
- le Département du Gers
- l'Etablissement Public Foncier Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Plaisance (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Pays du Val d'Adour en lien avec la commune de Plaisance.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Le Maire de la Commune de Plaisance Signature	Le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers Signature	Le Président du P.E.T.R Pays du Val d'Adour Signature
Le Président du Département du Gers Signature	La Directrice de l'Établissement Public Foncier Occitanie Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du PETR du Pays du Val d'Adour ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur »

Axe 1	Fiche action 1.1.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité. <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. : Construction d'une nouvelle caserne SDIS

Descriptif :

Construction d'un centre d'incendie et de secours.

Le SDIS 32 a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissement la construction d'un nouveau casernement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : SDIS 32

Coût estimatif : 950 K€ HT

Calendrier prévisionnel :

2022 : Concertation avec les partenaires ; cession de la parcelle (Mairie vers SDIS) ; signature de la convention de participation financière des partenaires ;

2023 : Choix du maître d'œuvre, coordonnateur, et démarches réglementaires du PC ;

2024 : Réalisation des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, SDIS, Les 14 Communes du secteur de 1^{er} appel

Projet 1.1.2. : Amélioration, Transfert et rénovation complète de la crèche

Descriptif :

Ce projet se déroule en 2 étapes :

- Etape 1 : faire évoluer le fonctionnement pour augmenter les horaires et la capacité d'accueil ;
- Etape 2 : Rénovation complète du bâtiment communal (immeuble Lagnoux) puis y transférer la crèche.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables ;
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : 263 K€ HT (étape 2)

Calendrier prévisionnel :

2022 : Etape 1 : adaptation du fonctionnement ;

2023 : Rénovation complète du bâtiment et transfert de la crèche ;

Partenaires potentiellement concernés :

Mairies de Plaisance ; Département du Gers, DDT 32, Région Occitanie, PETR ; CAF 32 ET PMI

Projet 1.1.3. : Rénovation de l'école maternelle

Descriptif :

Ce projet se déroule en 2 étapes :

- Etape 1 : rénovation des sanitaires et la sécurisation du dispositif de chauffage (chaudières, circuits ...) ;
- Etape 2 : changer les menuiseries extérieures en vue d'une baisse de la consommation énergétique et de la mise en conformité/accessibilité PMR (sols, éclairages LED)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif :

94 591€ HT (étape 1)

72 852€ HT (étape 2)

Calendrier prévisionnel :

2022 : Travaux tranche 1 ; chiffrage, plan de financement tranche 2 ;

2023 : tranche 2 : Choix du maître d'œuvre, marchés et démarches réglementaires ; début des travaux.

Partenaires potentiellement concernés :

Mairies de Plaisance ; Département du Gers, DDT 32, Région Occitanie, PETR ;

Projet 1.1.4. : Aménagement du cinéma

Descriptif :

Extension eténagement du cinéma visant à moderniser l'équipement tout en permettant la diversification des activités (espace détente, espace de restauration rapide, bar ...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 : Définition des besoins et de la faisabilité ;

2027-2028 : période de réalisation si la faisabilité est démontrée.

Partenaires potentiellement concernés :

Région, Département, Ciné 32, DRAC, CNC

Projet 1.1.5. : Construction d'un bloc sanitaire à la piscine.

Descriptif :

Construction d'un bloc sanitaire à la piscine en remplacement de l'algéco existant.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2024 : Définition des besoins et de la faisabilité ;

2027-2028 : période de réalisation si la faisabilité est démontrée.

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, mairie de Plaisance

Axe 1	Fiche action 1.2.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)	

DESSCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH

Descriptif :

Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH permettant de définir une stratégie opérationnelle habitat pour les années 2023/2027.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour
(Par délégation CCAA, CCBVG, CCAM).

Coût estimatif : 25 k€ par intercommunalité soit 75 k€ pour les 3 intercommunalités du Pays.

Calendrier prévisionnel :

2023 : appel d'offre ; sélection du prestataire ; réalisation de l'étude pré-opérationnelle et conventionnements (1 par CC).

Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

Projet 1.2.2. : Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Descriptif :

Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire et participer aux objectifs définis par le territoire dans le cadre des PCAET.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir (conventionnements)

Calendrier prévisionnel :

2023/2027 : CCAM - Réalisation de l'OPAH

2024/2028 : Réalisation de l'OPAH

Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

Axe 1	Fiche action 1.3.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. : Réaliser une étude / diagnostic des mobilités

Descriptif :

Réaliser une étude / diagnostic des mobilités dans 5 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

Coût estimatif : ANCT (Marchés à Bon de commande)

- CCAM : Maubourguet, Rabastens ;
- CCAA : Riscle ;
- CCBVG : Marciac, Plaisance

Calendrier prévisionnel :

2023 : Réalisation de l'étude ; rendu et restitution aux communes et intercommunalités concernées.

Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), DDT 32 et 65.

Projet 1.3.2. : Concevoir un plan "mobilités"

Descriptif :

A partir de l'étude réalisée en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « espace public et mobilités » spécifique pour chacune des communes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ; Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants, Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; DDT et CAUE 32 et 65 ;

Projet 1.3.3. : Aménager et sécuriser l'entrée de ville EST/ D946

Descriptif :

Ce projet se déroule en 4 phases :

- Phase 1 - Mise en accessibilité PMR du CTS ;
- Phase 2 - Sécurisation de la RD946 du Camping au Centre Territorial de Santé et réalisation d'une double écluse ;
- Phase 3 - Franchissement de l'Arros (Passerelle), parcours arènes centre-ville, chemin l'Arros/Lac) ;
- Phase 4 - Création d'un cheminement piéton (Encorbellement de la sente, sente piétonne).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif :

- Phase 1 : 24 750 € HT ;
- Phase 2 : 55 000 € HT
- Phases 3 et 4 : A définir en 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2023 :

- Phase 1 : réalisation ;
- phase 2 : étude de faisabilité et financements de la phase ; Choix du maitre d'œuvre, marchés et démarches réglementaires ; début des travaux ;

2025/2026 : étude de faisabilité de la phase 3

2027/2023 : étude de faisabilité de la phase 4

Partenaires potentiellement concernés :

Département du Gers, DDT 32, CCBVG, PETR ; CAUE

Axe 1	Fiche action 1.4.
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous - Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...) - Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique) - Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme - Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention) 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.4.1. : Aménagement du Centre Territorial de Santé

Descriptif :

Aménager l'ancienne trésorerie en CTS pouvant accueillir notamment : 3 cabinets de consultation MG, 1 salle de consultation pour des infirmiers, 1 accueil et 1 pôle secrétariat, 1 salle d'attente et des sanitaires, une salle de petites urgences...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Plaisance

Coût estimatif : 337 588 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 : Concertation avec les partenaires, labellisation ; Choix du maître d'œuvre, marchés et démarches réglementaires ;

2023 : Réalisation des travaux, Ouverture du CTS en mai 2023.

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, ARS, Europe ;
Département du Gers, Région Occitanie

Projet 1.4.2. : Coconstruire et réaliser un plan d'action "offre de soin de 1er recours et prévention"

Descriptif :

Définir un plan d'actionset/ou une politique formalisée (CLS) pour faciliter l'accès,aux habitants de chaque territoire, :

- D'une part aux professionnels de santé de l'offre de soin de 1^{er} recours ;
- D'autre part aux actions de préventions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions avec les partenaires ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ;ARS – CPAM – CAF – CARSAT 32 et 65 ;Acteurs du territoire : de la prévention santé et communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CTPS) si existantes ; DDT 32 et 65 ; Départements 32 et 65

Axe 2	Fiche action 2.1.
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ; - Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ; - Rénovation énergétique des bâtiments publics. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de requalifier et/ou d'aménager les espaces publics en lieu de vie	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Aménagement paysagé de la place de la Mairie

Descriptif :

Aménagement paysagé de la place de la Mairie

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2024/2026 : Définition des besoins et de la faisabilité ;
2027-2028 : période de réalisation si la faisabilité est démontrée.

Partenaires potentiellement concernés :

CAUE, Etat, Région, Département Co-construction avec les acteurs et les habitants du territoire

Projet 2.1.2. : Aménager une zone de basket 3*3 aux Arènes

Descriptif :

Aménager une zone de basket 3*3 aux Arènes

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2023 : Définition des besoins et de la faisabilité ;
2024 : si la faisabilité est démontrée, plan de financement et demandes de subventions (ANS/Paris 2024)
2025 : période de réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Agence Nationale du Sport (ANS) ; Service Départemental JES, Département ; Région Occitanie

Axe 2	Fiche action 2.2.
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ; - Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ; - Rénovation énergétique des bâtiments publics. 	
Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif stratégique de cette action est d'Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.3. : Végétalisation de la piscine(à Plaisance et à Marciac)

Descriptif :

Végétalisation des piscines de Plaisance et de Marciac.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2024 : Définition des besoins et de la faisabilité ;

2027-2028 : période de réalisation si la faisabilité est démontrée.

Partenaires potentiellement concernés :

A préciser avec la CCBVG

Agence Nationale du Sport (ANS) ; Service Départemental JES ; DDT32 ; Département ; Région Occitanie

Axe 2	Fiche action 2.3.
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	Rénovation énergétique des bâtiments publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ; - Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ; - Rénovation énergétique des bâtiments publics. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est d'agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1. : Rénovation énergétique de l'immeuble de Mentque

Descriptif :

Rénovation énergétique de l'immeuble de Mentque

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : 50 486 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022/2023 : réalisation des travaux et livraison ;

Partenaires potentiellement concernés :

Département ; Région Occitanie ; DDT 32

Projet 2.3.2. : Baisse de la consommation de l'éclairage public

Descriptif :

Cette action s'inscrit dans un projet global de sobriété énergétique des équipements de la commune (bâtiments, éclairage public, installations sportives ...).

Ce projet s'articule en 4 phases :

- Phase 1 : Changement des ampoules (sodium vers LED) 200 points lumineux sur 600 ;
- Phase 2 : Test « nuit noire 24h/5h », adaptation de l'éclairage ;
- Phase 3 : Pérennisation et déploiement de la sobriété énergétique de l'éclairage public ;
- Phase 4 : Changement progressif des 400 points lumineux restants au sodium en LED

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive ;
- S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : SDEG 32

Coût estimatif :

- Phase 1 : 226 242 €
- Phase 2 : 10 736 €
- Phases 3 et 4 : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2022 : réalisation de la phase 1 ;

2023 : test et réalisation de la phase 2 ;

2024/2026 : études de faisabilités des phases 3 et 4

Partenaires potentiellement concernés :

Mairie de Plaisance, CCBVG, PETR ;

Département du Gers, Région Occitanie ; DDT 32.

Axe 3	Fiche action 3.1.
Agir pour le développement économique et l'emploi	Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ; - Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ; - Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ; - Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ; - Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission.	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité

Descriptif :

Réaliser une étude « commerce de proximité » dans 6 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle et Aignan). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

(par délégation CCAA, CCBVG et des communes de Rabastens et Maubourguet).

Coût estimatif : 56 431.20 €

Calendrier prévisionnel :

2022 : étude et restitutions aux CC et/ou communes ;

2023 : restitutions publique (notamment association des commerçants et commerçants artisans) ;

Partenaires potentiellement concernés :

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65 en réalisation de l'étude et des restitutions ; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ; banque des territoires ; département 65.

Projet 3.1.2 : Coconstruire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"

Descriptif :

A partir de l'étude réalisée par les CCI 32 et 65 en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « commerce de proximité » spécifique pour chacune des 6 communes faisant l'objet de l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Coût estimatif : Reste à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

Partenaires potentiellement concernés :

PETR pour l'animation de la co-construction ;

Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : association des commerçants, commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants.

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ;

Région Occitanie.

Axe 3	Fiche action 3.2.
Agir pour le développement économique et l'emploi	Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ; - Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ; - Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ; - Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ; - Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. : Déplacement du camping

Descriptif :

Déplacement du camping (actuellement en zone inondable)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique ;
- Préserver et développer des emplois de qualité ;

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2024/2026 : Définition des besoins et de la faisabilité ;
2027-2028 : période de réalisation si la faisabilité est démontrée.

Partenaires potentiellement concernés :

CCI/CMA ; DDT 32 ; agence de l'eau ;
Département ; Région Occitanie

Projet 3.2.2. : Cité de l'orgue

(si étude de faisabilité concluante)

Descriptif :

Espace muséographique visant la découverte du fonctionnement d'un orgue et des métiers qui y sont attachés. Cité de l'orgue (si étude de faisabilité concluante)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2023 : Définition des besoins et de la faisabilité ;
2024 : si la faisabilité est démontrée, plan de financement et demandes de subventions (ANS/Paris 2024)
2025 : période de réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

CCI/CMA ; DDT 32 ; DRAC ;
Département ; Région Occitanie

Citer les partenaires techniques/financiers potentiellement concernés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, ...)

Axe 3	Fiche action 3.3.
Agir pour le développement économique et l'emploi	Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ; - Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ; - Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ; - Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ; - Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.3.1. : Accompagner les porteurs de projets

Descriptif :

Accompagner les porteurs de projets (Résidence seniors 16 logements, Usine Fitan de 8800m2 ...)
Ce projet est en lien avec le projet 3.1.2.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Mairie de Plaisance

Coût estimatif : Reste à définir pour 2024/2026

Calendrier prévisionnel :

2024/2026 : Définition des besoins et de la faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

CCBVG ; PETR ; CCI ; CMA ; DDT ;

Axe 4	Fiche action 4.1.
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences	Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ; - Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ; - Les espaces publics, la nature et les mobilités ; - Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein. <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de transition écologique et énergétique visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans les 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et coordination des 4 grandes thématiques ; <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 4 – S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays ; - Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité de centre-ville ; - Assurer l'animation du réseau de partenaires ; - Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050. 	
Objectifs stratégiques	
L'objectif stratégique de cette action est de conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1. : Chefs de projets PVD

Descriptif :

Recruter 2 chefs de projets pour accompagner les communes et les intercommunalités :

- CCAA : Aignan et Riscle ;
- CCBVG : Marciac et Plaisance ;
- CCAM : Maubourguet et Rabastens.

Pour la période 2021/2026.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Val d'Adour

Coût estimatif : 84 k€ par an
(42 k€ par an et par poste, 2 postes recrutés)

Calendrier prévisionnel :

2021 : Recrutement ;

2022-2026 : période d'intervention des chefs de projets pour l'accompagnement des communes et des intercommunalités.

Partenaires potentiellement concernés :

DDT 32 ET 65 ; ANCT, Départements

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2018	2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre					
ACTION 1.1 Créer un comité de suivi de l'opération Bourg-Centre	1.1.1 Mise en place d'une commission ou création d'une association avec embauche d'un service civique				☑
	1.1.2 Embauche d'un animateur pour la mise en œuvre et le suivi				☑
ACTION 1.2 Encourager le développement commercial de proximité	1.2.1 Soutien aux porteurs de projets, notamment en faveur des tiers-lieux				☑
ACTION 1.3 Diversifier le parc de logement, reconquérir les immeubles / foncier du centre ancien	1.3.1 Intégrer la Boutique des Solidarités à la vie du bourg				☺
AXE STRATEGIQUE 2 : Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible					
ACTION 2.1 Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide	2.1.1 Réalisation d'une étude globale d'aménagement du cœur historique				✖
	2.1.2 Aménagement de la Rue Saint Nicolas et création d'une passerelle sur le pont de l'Arros				✖
ACTION 2.2 Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords	2.2.1 Réalisation du cheminement				☑
	2.2.2 Organisation d'un chantier participatif pour le nettoyage et l'embellissement				☑
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial					
ACTION 3.1 Poursuivre la rénovation de l'église	3.1.1 Rénovation du clocher				☺
ACTION 3.2 Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	3.2.1 Réalisation de quatre tranches de rénovation de l'éclairage public				☑
ACTION 3.3 Engager Plaisance dans la transition énergétique	3.3.1 Rénovation énergétique des logements communaux				☑

🕒 phase « études » ; ➡ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 nd e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
AXE STRATEGIQUE 1 : Agir pour la qualité de la vie								
ACTION 1.1 Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous	<i>Projet 1.1.1 – Rénovation de l'école maternelle</i>							Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 Rénover l'habitat dégradé	<i>Projet 1.2.1 – Etude pré- opérationnelle OPAH</i>							Améliorer la santé et le bien-être des habitants S'adapter à l'urgence climatique
ACTION 1.3 Réaliser des aménagement favorisant les modes alternatifs à la voiture	<i>Projet 1.3.1 – Réalisation d'un plan mobilités</i>							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.4 Favoriser et renforcer l'offre de soins de premier recours	<i>Projet 1.4.1 – Aménagement du Centre Territorial de Santé</i>							Améliorer la santé et le bien-être des habitants Préserver et développer des emplois de qualité
AXE STRATEGIQUE 3 : Agir pour le développement économique et l'emploi								
ACTION 3.1 Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission	<i>Projet 3.1.1 – Diagnostic commerce de proximité</i>							Préserver et développer des emplois de qualité, Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 31 octobre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Alain Audirac, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérative : Jean-Claude Fourcade

Conseillers communautaires suppléants sans voix délibérative : Laurence Niermarechal

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Monsieur Forment), Pascal Fort (donne pouvoir à Madame Blanchard), Sylvie Theye, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Monsieur Barnadas), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28 (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20231031/02/8.4

Objet : Avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de Marciac et de Plaisance

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que depuis 2017, la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial ;

Considérant que, sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses assemblées plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Considérant que les présents avenants (annexe 1 – Marciac ; annexe 2 – Plaisance-du-Gers) ont pour objet de conforter les Contrats Bourg-Centre de 1ère génération, en :

- prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028
- En actualisant les axes stratégiques de la commune
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Considérant que ces avenants ont par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat ;

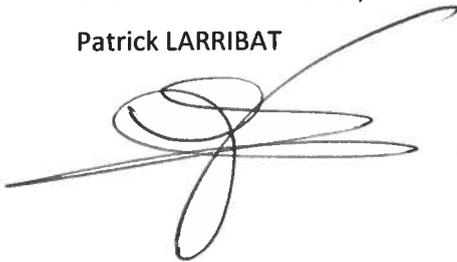
Considérant que les présents « Avenants Contrats Bourg-Centre Occitanie » doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont ils sont des sous-ensembles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le contenu de l'avenant-contrat 2^{ème} génération et de ses annexes, pour la commune de Marciac, tel que présenté dans le document joint ;**
- **d'approuver le contenu de l'avenant-contrat 2^{ème} génération et de ses annexes, pour la commune de Plaisance-du-Gers, tel que présenté dans le document joint ;**
- **d'autoriser le Président à signer lesdits avenants-contrats 2^{ème} génération, comme tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 31 octobre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Alain Audirac, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérative : Jean-Claude Fourcade

Conseillers communautaires suppléants sans voix délibérative : Laurence Niermarechal

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Monsieur Forment), Pascal Fort (donne pouvoir à Madame Blanchard), Sylvie Theye, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Monsieur Barnadas), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28 (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20231031/03/8.6

Objet : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces - 2024

Le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la demande reçue par la commune de Marciac,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans la saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant que la demande prévoit, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², l'ouverture de douze dimanches selon le calendrier suivant : 23/06/2024, 30/06/2024, 07/07/2024, 14/07/2024, 21/07/2024, 28/07/2024, 04/08/2024, 11/08/2024, 18/08/2024, 25/08/2024, 23/12/2024 et 30/12/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'émettre un avis favorable aux ouvertures dominicales 2024 telles que présentées ;**
- **d'autoriser le Président à rendre un avis conforme sur les délibérations ou demandes qui seront transmises par les différentes communes de la communauté ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT

Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 31 octobre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Alain Audirac, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérative : Jean-Claude Fourcade

Conseillers communautaires suppléants sans voix délibérative : Laurence Niermarechal

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Monsieur Forment), Pascal Fort (donne pouvoir à Madame Blanchard), Sylvie Theye, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Monsieur Barnadas), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28 (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20231031/04/5.3

Objet : Désignation du représentant de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE Midouze

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.212-31 du code de l'environnement,

Vu les statuts en vigueur du SAGE Midouze,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Midouze Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant qu'au terme de six ans de mandat, la CLE du SAGE Midouze doit être renouvelée en 2023,

Considérant le courrier transmis par l'Institution Adour, en date du 06/11/2023, lequel la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est sollicitée pour participer à la mise en œuvre et de révision du SAGE, en maintenant le siège qui lui est attribué.

Considérant qu'il convient dans ces conditions de désigner le représentant de l'EPCI au sein de cette instance,

Considérant que Monsieur Alain BERTIN, élu communautaire, a proposé qu'un élu demeurant sur le territoire de la Midouze puisse être, à sa place, désigné comme le représentant de la Communauté de communes au sein de la CLE du SAGE Midouze,

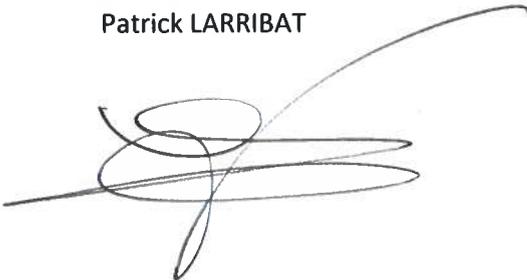
Considérant les démarches entreprises auprès de Monsieur Stéphane PAVAN et sa réponse positive, il est proposé de le désigner, à la place de Monsieur Alain BERTIN, pour assurer les fonctions de représentant de la l'EPCI au sein de la CLE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de désigner Monsieur Stéphane PAVAN en qualité de représentant de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers pour siéger au sein de la CLE du SAGE Midouze et participer à ses travaux,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Le contrat local de santé (CLS), MODE D'EMPLOI



ÉLUS LOCAUX, VOUS ÊTES DES AGENTS DE SANTÉ !

*Comment agir pour améliorer la santé
des habitants de votre territoire ?*

Le contrat local de santé s'inscrit dans une approche globale visant à **réduire les inégalités sociales et territoriales en agissant sur les déterminants de la santé** (transports, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs...).

Ce sont vos politiques publiques locales qui sont les meilleurs leviers pour agir sur les déterminants de santé. C'est donc vous, élus et acteurs de territoire, qui avez le pouvoir pour agir directement sur la santé des habitants de votre territoire !



Quelle plus-value sur mon territoire ?

- Promouvoir l'**attractivité de votre territoire** en renforçant la démographie médicale
- **Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs** de votre territoire autour d'objectifs communs de santé
- **Améliorer les parcours santé** et de vie des habitants de votre territoire
- **Un financement** pour la mission de coordination et des actions



Comment ça marche ?

Le CLS est **un outil souple et modulable** visant à mettre en place des actions au plus près des populations de votre territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

C'est la rencontre d'une volonté commune entre :

- **Les signataires** : l'Agence Régionale de Santé et la collectivité territoriale
- **Les partenaires** : acteurs institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, la CAF, CPAM...) et les acteurs de proximité (acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, centres hospitaliers...)

Une durée de **3 à 5 ans** avec une possibilité de renouvellement

Il s'appuie sur **un plan d'actions co-construit** avec l'ensemble des acteurs à partir des besoins de votre population et de votre territoire.

Qu'y a-t-il dans le contrat local de santé ?

Il s'articule autour de **4 grandes thématiques socles** touchant à la santé au sens large :

1. Prévention et promotion de la santé (*lex* : améliorer le recours au dépistage)
2. Accès aux soins (*lex* : l'émergence d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS))
3. Santé environnementale (*lex* : actions pour une alimentation durable)
4. Santé mentale (*lex* : la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM))

Qui finance quoi ?

L'ARS Occitanie soutient le recrutement d'un coordonnateur CLS à parts égales avec la collectivité locale (plafond maximum ARS **30 000€**).

Les signataires et partenaires assurent le financement des actions au regard de leurs prérogatives et leurs politiques volontaristes respectives.

Quelle est l'articulation entre les CLS et les CLSM ?

Les conseils locaux de santé mentale constituent le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » des contrats locaux de santé. La mutualisation de la fonction de coordination sera recherchée entre le CLSM et le CLS.

Quel périmètre ?

Il existe des intérêts majeurs à privilégier l'**intercommunalité ou regroupement d'intercommunalité** :

- Logique de bassin de vie, échelle qui correspond davantage au parcours de santé des habitants
- Mutualisation des ressources intercommunales et des acteurs du territoire
- Passerelles avec les politiques portées par l'intercommunalité : politique de la ville, santé environnement, urbanisme...

Il existe d'autres outils de territorialisation des politiques de santé sur votre territoire (CPTS, Communauté psychiatrique de territoire (CPT), Dispositif d'appui à la coordination (DAC), Projet territorial de santé mentale (PTSM)...) avec lesquels il est nécessaire d'articuler le CLS.

N'hésitez pas à contacter le référent ars de votre département ou la référente régionale.

CONTACTS

Référente régionale :
Evangéline BONNEROT
Direction des Territoires et des Relations Institutionnelles
evangeline.bonnerot@ars.sante.fr

Pour contacter vos référents départementaux, rendez-vous sur le site internet de l'ARS Occitanie :
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-13>



occitanie.ars.sante.fr

@ARS_OC, 07/2021

Étapes de mise en place d'un cls :



Si vous souhaitez un complément d'informations sur les contrats locaux de santé, n'hésitez pas à regarder le film d'animation : **Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?**

Présent sur la page internet ARS (voir lien ci-contre) et sur YouTube (https://www.youtube.com/watch?v=_G2i19cc3wk).

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ ET DÉPARTEMENTS



PRÉAMBULE

Face à la persistance des inégalités sociales et territoriales de santé, il est apparu nécessaire de refonder en profondeur le système de santé en impulsant une stratégie nationale de santé, nouveau cadre de l'action publique. Celle-ci permet de développer la promotion et la prévention de la santé tout en adaptant l'offre de soins aux défis du 21^e siècle.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics souhaitent renforcer la politique nutritionnelle menée au travers du Programme national nutrition santé (PNNS) et lutter efficacement contre les inégalités de santé.

La PNNS, coordonné par le ministère des Solidarités et de la Santé, a élaboré, en s'appuyant sur les bases scientifiques communément admises, des référentiels en nutrition qui servent au développement d'actions dans les divers lieux où vivent les individus. La réussite d'un tel programme s'inscrit dans le développement de la stratégie nationale de santé et repose sur la mobilisation des acteurs qui agissent pour la promotion de la santé.

En agissant sur les deux versants de la nutrition, à savoir l'alimentation et l'activité physique, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc. Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir.

Un bon état nutritionnel ne repose pas seulement sur la responsabilité individuelle de chacun. Il est important d'agir sur l'environnement des habitants en créant des milieux favorables au développement d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

A ce titre, les départements, par leurs larges compétences, leurs liens avec les populations qu'ils accompagnent dans la vie quotidienne et avec de nombreux professionnels, sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre de programme, projets et interventions en adéquation avec les orientations du PNNS.

Leur mobilisation a été et demeure une condition indispensable des progrès réalisés et à venir.

CHARTRE DÉPARTEMENTS ACTIFS DU PNNS

LE DÉPARTEMENT SIGNATAIRE ADHÈRE À LA PRÉSENTE CHARTRE ET S'ENGAGE À :

Article 1 > Devenir un acteur actif du PNNS en concevant un programme de progrès nutritionnel, cohérent avec le Projet régional de santé (PRS), contribuant, au niveau départemental ou territorial, à l'atteinte des objectifs du PNNS, mobilisant les professionnels compétents et s'attachant à lutter contre les inégalités de santé.

Article 2 > Nommer un référent « Département actif du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte.

Article 3 > Mettre en place, chaque année, pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activité physique favorables pour la santé, des actions conformes au PNNS et les moyens adéquats contribuant à la concrétisation du programme mentionné à l'article 1 au profit :

- d'au moins trois des groupes de population suivants : femmes enceintes/enfants de moins de 6 ans, collégiens, personnes défavorisées, personnes en situation de handicap, personnes âgées, grand public ;
- et dans au moins trois des cinq champs d'intervention suivants : information-communication, éducation pour la santé, formation, aménagement du territoire, intervention nutrition santé au profit des élus et du personnel du conseil départemental.

Article 4 > Veiller, pour garantir les messages et leur cohérence auprès des publics ciblés, à ce que soient utilisés exclusivement les repères nutritionnels et les recommandations issues des référentiels du PNNS dans la mise en œuvre des actions de promotion de la nutrition. Les affiches, supports écrits ou diffusés par voie informatique porteurs du logo du PNNS* en sont le garant.

Article 5 > Afficher le logo « Département actif du PNNS » de façon explicite sur les documents informant la population du programme ou des actions menées.

Article 6 > Rendre compte, annuellement, à l'agence régionale de santé des actions mises en place durant l'année et fournir les évaluations réalisées.

LE PNNS S'ENGAGE À :

fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions et à valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces.

La charte est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le ministre des Solidarités et de la Santé - Olivier Véran

Le directeur général de l'agence régionale de santé

Le président du conseil départemental

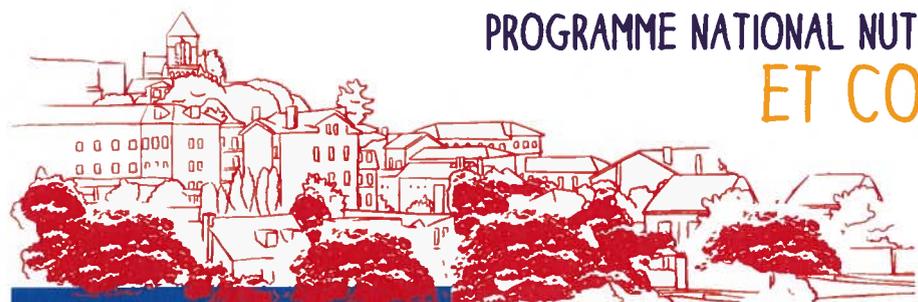
Date de la signature :

* Ce sont les documents produits par le PNNS ou créés localement et validés dans le cadre de la procédure d'attribution du logo du PNNS. Voir www.pnns.gouv.fr/logo

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ ET COMMUNES



VILLES ACTIVES



PRÉAMBULE

Face à la persistance des inégalités sociales et territoriales de santé, il est apparu nécessaire de refonder en profondeur le système de santé en impulsant une stratégie nationale de santé, nouveau cadre de l'action publique. Celle-ci permet de développer la promotion et la prévention de la santé tout en adaptant l'offre de soins aux défis du 21^e siècle.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics souhaitent renforcer la politique nutritionnelle menée au travers du Programme national nutrition santé (PNNS) et lutter efficacement contre les inégalités de santé.

Le PNNS, coordonné par le ministère des Solidarités et de la Santé, a élaboré, en s'appuyant sur les bases scientifiques communément admises, des référentiels en nutrition qui servent au développement d'actions dans les divers lieux où vivent les individus. La réussite d'un tel programme s'inscrit dans le développement de la stratégie nationale de santé et repose sur la mobilisation des acteurs qui agissent pour la promotion de la santé.

En agissant sur les deux versants de la nutrition, à savoir l'alimentation et l'activité physique, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc. Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir.

Un bon état nutritionnel ne repose pas seulement sur la responsabilité individuelle de chacun. Il est important d'agir sur l'environnement des habitants en créant des milieux favorables au développement d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

À ce titre, les communes, de par leurs compétences et leurs liens de proximité avec les populations et les nombreux professionnels du monde libéral ou associatif sont des acteurs essentiels pour la mise en œuvre d'interventions de proximité, en adéquation avec les orientations du PNNS.

Leur mobilisation a été et demeure une condition indispensable des progrès réalisés et à venir.

CHARTRE VILLES ACTIVES DU PNNS

LA COMMUNE SIGNATAIRE ADHÈRE À LA PRÉSENTE CHARTRE ET S'ENGAGE À :

Article 1 > Devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS et s'attache à lutter contre les inégalités de santé.

Article 2 > Nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte.

Article 3 > Mettre en œuvre, chaque année, pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activité physique favorables pour la santé, une ou plusieurs actions conformes au PNNS dans un ou plusieurs des quatre domaines d'intervention suivants : information-communication, éducation pour la santé, formation, aménagement du territoire, selon le cahier des charges suivant :

Taille de la commune	Nombre d'actions	Nombre de domaines
Moins de 4 000 habitants	Au moins 1 action	Au moins 1 domaine
De 4 000 à 20 000 habitants	Au moins 2 actions	Au moins 2 domaines
De 20 000 à 75 000 habitants	Au moins 3 actions	Au moins 3 domaines
Plus de 75 000 habitants	Au moins 4 actions	Au moins 4 domaines

Article 4 > Veiller, pour garantir les messages et leur cohérence auprès des publics ciblés, à ce que soient utilisés exclusivement les repères nutritionnels et les recommandations issues des référentiels du PNNS dans la mise en œuvre des actions de promotion de la nutrition. Les affiches, supports écrits ou diffusés par voie informatique porteurs du logo du PNNS* en sont le garant.

Article 5 > Afficher le logo « Ville active du PNNS » de façon explicite sur les documents informant la population des actions menées.

Article 6 > Rendre compte, annuellement, à l'agence régionale de santé des actions mises en place durant l'année et prévoir avec l'ARS les modalités d'évaluation de ces actions**.

LE PNNS S'ENGAGE À :

fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions et à valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces.

La charte est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le ministre
des Solidarités
et de la Santé :
Olivier Véran

Le directeur général
de l'agence régionale
de santé :

Le maire de la
ville /président de
l'intercommunalité :

Le président de l'Association
des maires de France
et des présidents
d'intercommunalité :
François Baroin

Date de la signature :

* Ce sont les documents produits par le PNNS ou créés localement et validés dans le cadre de la procédure d'attribution du logo du PNNS. Voir www.mangerbouger.fr

** Une évaluation des résultats obtenus est attendue pour les actions menées dans les communes ou intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cette évaluation est fortement recommandée pour les actions menées par celles de moins de 20 000 habitants.

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 31 octobre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 25 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Alain Audirac, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérative : Jean-Claude Fourcade

Conseillers communautaires suppléants sans voix délibérative : Laurence Niermarechal

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Monsieur Forment), Pascal Fort (donne pouvoir à Madame Blanchard), Sylvie Theye, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Monsieur Barnadas), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Monsieur Guilhaumon), Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28 (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20231031/05/8.2

Objet : Dispositifs « Contrat local de Santé », « Communauté professionnelle territoriale de Santé » et « Programme National Nutrition Santé »

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que face à la persistance des inégalités sociales et territoriales de santé, une stratégie nationale de santé a été mise en œuvre afin de développer la promotion et la prévention de la santé.

Considérant que dans ce cadre, trois outils majeurs, pilotés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont proposés aux élus locaux :

- **Le Contrat Local de Santé – CLS**
- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé – CPTS**
- **Le Programme National Nutrition Santé – PNNS**

Considérant que le PETR Val d'Adour se propose d'assurer, à l'échelle du Pays, les programmes (CLS, CPTS et PNNS) en les déclinant au niveau de chaque commune, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, ainsi que la mise en œuvre des plans d'action.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20231031-D202310310582-DE

différents pour prendre en compte les

S10

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à solliciter le Pays Val d'Adour pour que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers soit intégrée dans le processus de création d'un CLS à l'échelle du Pays,**
- **d'autoriser le Président à favoriser l'émergence d'actions incitatives auprès des professionnels de santé de Bastides et Vallons du Gers pour la création d'une CPTS, en s'appuyant sur les outils d'ingénierie mis à disposition par le PETR Val d'Adour, pilote en la matière ;**
- **d'autoriser le Président à demander, via le PETR Val d'Adour, le label « intercommunalité active du PNNS » ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

